

# Comptes consolidés

## 1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	1.E.a, 4 et 5	<b>6 490</b>	<b>6 370</b>
Effet du cours des métaux <sup>(1)</sup>		(2 081)	(1 799)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES A PRIX MÉTAL CONSTANT<sup>(1)</sup></b>	1.E.a, 4 et 5	<b>4 409</b>	<b>4 571</b>
Coût des ventes		(5 728)	(5 510)
Coût des ventes à prix métal constant <sup>(1)</sup>		(3 646)	(3 711)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>762</b>	<b>860</b>
Charges administratives et commerciales		(469)	(489)
Frais de R&D		(105)	(99)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE<sup>(1)</sup></b>	1.E.b et 4	<b>188</b>	<b>272</b>
Effet Stock Outil <sup>(2)</sup>	1.E.c	(15)	64
Autres produits et charges opérationnels <sup>(3)</sup>	7	(9)	(19)
Coûts de restructuration	23.B	(53)	(37)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		0	2
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	1.E.d	<b>112</b>	<b>281</b>
Coût de l'endettement financier (net) <sup>(4)</sup>	1.E.e	(47)	(56)
Autres produits et charges financiers	1.E.e et 10	(9)	(6)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>56</b>	<b>219</b>
Impôts sur les bénéfices	11	(44)	(91)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>13</b>	<b>127</b>
Résultat net des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>13</b>	<b>127</b>
▪ dont part du Groupe		14	125
▪ dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	2
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)</b>	12		
▪ résultat de base par action		0,32	3,04
▪ résultat dilué par action		0,32	2,71

(1) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré (voir Note 1.E.c).

(3) Comme détaillé en Notes 7 et 8, les autres produits et charges opérationnels incluent notamment un produit net de cession de 44 millions d'euros, ainsi qu'une charge de -44 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets. En 2017, ils incluaient -8 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets.

(4) Sur l'année 2018, les produits financiers représentent 4 millions d'euros (3 millions d'euros sur l'année 2017).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## 2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>13</b>	<b>127</b>
Éléments recyclables		<b>(82)</b>	<b>(105)</b>
▪ dont différences de conversion		<b>(14)</b>	<b>(133)</b>
▪ dont couverture des flux de trésorerie	26	<b>(68)</b>	<b>28</b>
Impôts sur éléments recyclables	11.C	<b>17</b>	<b>(8)</b>
Éléments non recyclables		<b>(8)</b>	<b>23</b>
▪ dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	22.B	<b>(7)</b>	<b>23</b>
▪ dont actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		<b>(1)</b>	<b>-</b>
▪ dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		<b>-</b>	<b>-</b>
Impôts sur éléments non recyclables	11.C	<b>2</b>	<b>(9)</b>
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		<b>(70)</b>	<b>(99)</b>
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>(58)</b>	<b>28</b>
▪ dont part du Groupe		<b>(57)</b>	<b>29</b>
▪ dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		<b>(1)</b>	<b>(1)</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

### 3. État de la situation financière consolidée

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2018	2017 retraité <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	8	243	236
Immobilisations incorporelles	13	131	127
Immobilisations corporelles	14	1 135	1 129
Participations dans les entreprises associées	15	39	40
Impôts différés actifs	11.D	162	135
Autres actifs non courants	16	60	100
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 770</b>	<b>1 767</b>
Stocks et en-cours	17	1 110	1 107
Actifs sur contrats		95	134
Clients et comptes rattachés	18	1 021	1 033
Instruments dérivés	26	38	59
Autres actifs courants	19	184	177
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.A	901	805
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>3 349</b>	<b>3 315</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>5 119</b>	<b>5 082</b>

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 est présenté en Note 3.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2018	2017 retraité <sup>(1)</sup>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital, primes, résultat et réserves		1 339	1 367
Autres composantes des capitaux propres		(14)	52
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>1 325</b>	<b>1 419</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		42	48
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21</b>	<b>1 367</b>	<b>1 468</b>
Provisions pour retraite et engagements assimilés	22	363	387
Provisions (non courant)	23	84	94
Emprunts obligataires convertibles	24	-	267
Autres dettes financières (non courant)	24	778	451
Instruments dérivés (non courant)	26	11	3
Impôts différés passifs	11.D	109	102
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 345</b>	<b>1 304</b>
Provisions (courant)	23	63	79
Dettes financières (courant)	24	453	420
Passifs sur contrats		252	165
Instruments dérivés (courant)	26	51	36
Fournisseurs et comptes rattachés	25	1 290	1 280
Autres passifs courants	25	298	331
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>2 407</b>	<b>2 310</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 119</b>	<b>5 082</b>

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 est présenté en Note 3.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## 4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation <sup>(5)</sup>	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2017 retraité<sup>(1)</sup></b>	<b>43 411 421</b>	<b>43</b>	<b>1 601</b>	<b>-</b>	<b>(396)</b>	<b>(3)</b>	<b>163</b>	<b>1 409</b>	<b>57</b>	<b>1 466</b>
Résultat net	-	-	-	-	125	-	-	125	2	127
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	14	20	(130)	(96)	(3)	(99)
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>139</b>	<b>20</b>	<b>(130)</b>	<b>29</b>	<b>(1)</b>	<b>28</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(22)	-	-	(22)	(2)	(23)
Programme de rachat d'actions	(224 489)	-	-	(11)	-	-	-	(11)	-	(11)
(Acquisition) / Cession d'actions propres	142 412	-	-	7	(7)	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
▪ Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	6	-	-	6	-	6
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions	83 270	0	4	-	-	-	-	4	-	4
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	1	-	2	4	(6)	(2)
Autres	-	-	-	-	1	0	0	2	(1)	2
<b>31 DÉCEMBRE 2017 retraité<sup>(1)</sup></b>	<b>43 412 614</b>	<b>43</b>	<b>1 605</b>	<b>(4)</b>	<b>(277)</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>1 420</b>	<b>48</b>	<b>1 468</b>
<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2018<sup>(2)</sup></b>	<b>43 412 614</b>	<b>43</b>	<b>1 605</b>	<b>(4)</b>	<b>(286)</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>1 411</b>	<b>47</b>	<b>1 458</b>
Résultat net	-	-	-	-	14	-	-	14	(1)	13
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(5)	(52)	(14)	(71)	1	(70)
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>(52)</b>	<b>(14)</b>	<b>(57)</b>	<b>(1)</b>	<b>(58)</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(30)	-	-	(30)	(3)	(33)
Programme de rachat d'actions	(702 336)	-	-	(24)	-	-	-	(24)	-	(24)
Annulation d'actions propres	-	(0)	(12)	12	-	-	-	-	-	-
(Acquisition) / Cession d'actions propres	150 089	-	-	7	(7)	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres OCEANE	1 418	-	-	-	(0)	-	-	(0)	-	(0)
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
▪ Valeur des services rendus par le personnel <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	9	-	-	9	-	9
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions <sup>(4)</sup>	510 211	1	13	-	-	-	-	14	-	14
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	0	-	(0)	0	(0)	(0)
Autres	-	0	0	0	1	(0)	(0)	1	0	1
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>43 371 996</b>	<b>44</b>	<b>1 606</b>	<b>(8)</b>	<b>(303)</b>	<b>(36)</b>	<b>22</b>	<b>1 325</b>	<b>42</b>	<b>1 367</b>

(1) Les retraitements des comptes consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 31 décembre 2017 sont présentés en Note 3.

(2) Les résultat et réserves consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 intègrent les effets de l'application de la norme IFRS 9 comme décrit en Note 3.

(3) Y compris une charge de -2 million d'euros liée au plan Act 2018.

(4) Dont impact Act 2018 suite au règlement-livraison des actions qui a eu lieu le 18 juillet 2018 (voir Note 21.H).

(5) Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions en circulation correspond aux 43 606 320 actions émises diminuées des 234 324 actions propres détenues.

## 5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Résultat net		13	127
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)	13, 14	180	147
Coût de l'endettement financier (brut)		51	60
Effet Stock Outil <sup>(1)</sup>		15	(64)
Charge / (produit) d'impôts exigible et différés	11	44	91
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	9	(44)	(1)
Autres retraitements <sup>(2)</sup>		(68)	(28)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS<sup>(3)</sup></b>		<b>191</b>	<b>332</b>
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement <sup>(4)</sup>	20	117	(109)
Impôts versés		(45)	(56)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		0	(2)
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>72</b>	<b>(167)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>263</b>	<b>165</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		51	8
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	13, 14	(207)	(169)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		10	(5)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(13)	(25)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		-	1
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(158)</b>	<b>(191)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>		<b>105</b>	<b>(26)</b>
Émissions (remboursements) d'emprunts <sup>(5)</sup>	24	88	(90)
▪ Dont l'émission obligataire 2018-2023		323	-
▪ Dont l'émission obligataire 2017-2024		-	199
▪ Dont le remboursement de l'emprunt obligataire 2012-2018		(250)	-
▪ Dont le remboursement de l'emprunt obligataire 2007-2017		-	(350)
Augmentations (réductions) de capital en espèces	21	(10)	(7)
Intérêts financiers versés		(47)	(61)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	3
Dividendes payés		(33)	(23)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>(2)</b>	<b>(178)</b>
Incidence des variations des taux de change		(10)	(19)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>93</b>	<b>(223)</b>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	24.A	794	1 016
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	24.A	886	794
• dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		901	805
• dont Concours bancaires courants – Passif		(15)	(11)

(1) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.E.c).

(2) Les autres retraitements en 2018 comprennent principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, restructurations et comportement anti-concurrentiel) pour -75 millions d'euros et la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture pour -7 millions d'euros ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 9 millions d'euros. Les autres retraitements en 2017 comprennent principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, restructurations et comportement anti-concurrentiel) pour -52 millions d'euros et la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture pour 23 millions d'euros.

(3) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de 61 millions d'euros en 2018 et de 63 millions d'euros en 2017), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

(4) Le Groupe a cédé des créances fiscales pour 20 millions d'euros en 2018 (9 millions d'euros au cours de 2017). Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages ayant été démontré, ces créances sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée par analogie aux principes posés par IFRS 9 sur la décomptabilisation des actifs financiers.

(5) En 2018, le montant comprend notamment le remboursement partiel des OCEANE 2019 pour 6 millions d'euros voir Note 24.

## 6. Notes annexes

### Sommaire

Note 1.	Principes comptables .....	8
Note 2.	Principaux événements .....	24
Note 3.	Changements de méthodes comptables : IFRS 9 et IFRS 15 .....	25
Note 4.	Segments opérationnels.....	29
Note 5.	Revenu sur contrats conclus avec les clients.....	32
Note 6.	Frais de personnel et effectifs.....	34
Note 7.	Autres produits et charges opérationnels.....	34
Note 8.	Dépréciations d'actifs nets.....	34
Note 9.	Plus et moins-value de cessions d'actifs .....	36
Note 10.	Autres produits et charges financiers .....	36
Note 11.	Impôts sur les bénéfices.....	36
Note 12.	Résultats par action.....	39
Note 13.	Immobilisations incorporelles .....	40
Note 14.	Immobilisations corporelles.....	40
Note 15.	Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées .....	41
Note 16.	Autres actifs non courants .....	42
Note 17.	Stocks et en-cours de production industrielle .....	42
Note 18.	Clients et comptes rattachés.....	43
Note 19.	Autres actifs courants.....	43
Note 20.	Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement .....	44
Note 21.	Capitaux propres .....	44
Note 22.	Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme.....	48
Note 23.	Provisions .....	53
Note 24.	Endettement net.....	56
Note 25.	Dettes fournisseurs et autres passifs courants .....	60
Note 26.	Instruments dérivés.....	61
Note 27.	Risques financiers.....	62
Note 28.	Informations complémentaires sur les instruments financiers.....	73
Note 29.	Contrats de location simple .....	75
Note 30.	Transactions avec les parties liées .....	75
Note 31.	Passifs éventuels, litiges.....	78
Note 32.	Engagements hors bilan .....	80
Note 33.	Liste des principales sociétés consolidées.....	83
Note 34.	Honoraires des commissaires aux comptes .....	85
Note 35.	Événements postérieurs à la clôture.....	86

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 1. Principes comptables

### A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 février 2019 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation le 15 mai 2019.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

#### Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients », ainsi que des amendements à IFRS 15. Cette norme remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », ainsi que toutes les interprétations qui s'y rattachent. La norme IFRS 15 s'applique à l'ensemble des produits liés à des contrats conclus avec des clients, sauf si de tels contrats devaient être couverts par d'autres normes dédiées ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2014-2016 ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » ;
- IFRIC 22 « Paiements d'avance sur transactions en devises ».

En conséquence de l'application de la norme IFRS 15, le paragraphe « a. Chiffre d'affaires » de la **Note 1.E** a été mis à jour. Les changements liés à l'application d'IFRS 15 sont détaillés en **Note 3**.

En conséquence de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les modifications suivantes sont apportées aux principes comptables :

- Ajout du paragraphe « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global » qui suit dans la **Note 1.F** ;
- Mise à jour du paragraphe « f. Créances clients et autres débiteurs » de la **Note 1.F**.

Les changements liés à l'application d'IFRS 9 sont détaillés en **Note 3**.

Les autres publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne :

- Amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé » ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines » ;
- IFRS 16 « Contrats de location ».

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne :

- Processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2015-2017 ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts long-terme dans les entreprises associées et coentreprises ».
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de significatif »

Le Groupe procède actuellement aux analyses des impacts de ces textes dans le cadre de ses travaux de transition.

Dans le cadre des travaux pour l'application de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a choisi d'utiliser la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement des états financiers comparatifs.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à douze mois en date de transition, ainsi que sur les contrats de location de biens de faible valeur à neuf.

L'impact estimé de l'application d'IFRS 16 conduirait à une augmentation du bilan de l'ordre de 120 millions d'euros en date de transition, essentiellement liée aux contrats de location de biens immobiliers. Cette augmentation serait principalement liée à la constatation d'un actif immobilisé au titre des droits d'utilisations des actifs loués d'une part, et à une dette financière représentant les loyers futurs actualisés inclus dans les contrats d'autre part.

Les impacts attendus en année pleine sur le compte de résultat sont non significatifs, l'annulation des charges de loyer étant compensée par la constatation de l'amortissement sur les droits d'utilisations au sein de la marge opérationnelle. Par ailleurs, le coût financier annuel attendu sur la dette liée aux contrats de location est également non significatif.

Les impacts sur le tableau des flux de trésorerie concernant le retraitement des contrats de location sont des impacts de reclassements uniquement, la norme n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

## Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou *goodwill* et détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau desquels les *goodwill* sont testés (voir **Note 1.F.a**, **Note 1.F.b**, **Note 1.F.c** et **Note 8**).
- Reconnaissance et recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.E.f** et **Note 11.E**).
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.E.a**).
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.F.j** et **Note 22**).
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.F.k**, **Note 23** et **Note 31**).
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.F.m** et **Note 26**).

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## **B. MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans S.A., des filiales contrôlées et des sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans S.A.) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20%.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 révisée. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 33**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.F.c**).

## **C. MÉTHODES DE CONVERSION**

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion ». La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyper-inflationniste » au sens de la norme IAS 29.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part *spot* du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.F.m**.

## D. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts ne donnant pas le contrôle soit à sa juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un *goodwill* au titre des intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* partiel).

Le *goodwill* déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée en instrument de capitaux propres, ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IFRS 9, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatives à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IFRS 9.

## **E. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT**

### **a. Chiffre d'affaires**

#### *Chiffre d'affaires net*

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe au titre des contreparties promises dans les contrats conclus avec des clients.

Les activités principales du Groupe comprennent la vente de câbles produits dans les usines du Groupe ainsi que des prestations d'installation de ces câbles. Les câbles sont vendus soit séparément via des contrats dédiés avec les clients (ci-après « ventes de marchandises ou biens »), soit ensemble avec des prestations d'installation dans des contrats regroupant à la fois la vente de câbles et de services d'installation (ci-après « contrats de biens et services »).

Conformément à la norme IFRS 15, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque le contrôle des marchandises, biens ou services est transféré au client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Pour l'ensemble des activités du Groupe, les produits comptabilisés au titre des contreparties promises aux clients tiennent compte de la composante financement liée aux impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

#### *Ventes de marchandises ou biens*

Les contrats clients portant sur les ventes de marchandises ou biens incluent une seule obligation de performance pour chaque livraison.

Ces ventes sont comptabilisées à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison du bien ou de la marchandise.

Le montant des ventes de marchandises ou biens comptabilisé en chiffre d'affaires à un moment précis correspond au montant évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles. Il comprend certaines contreparties variables, notamment liées aux remises, rabais et ristournes, qui sont évaluées selon la méthode de la valeur attendue ou la méthode du montant le plus probable en fonction des spécificités des contrats concernés.

Par ailleurs, la livraison du bien ou de la marchandise correspondant également au moment où le Groupe obtient un droit inconditionnel au paiement, la contrepartie des ventes comptabilisées est présentée en « Clients et comptes rattachés » à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

#### *Contrats de biens et services*

Les contrats portant à la fois sur des ventes de biens et sur des prestations de services liés à l'installation des câbles recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe. Ce sont des contrats spécifiquement négociés pour la construction et l'installation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Lorsque le client ne peut tirer parti de l'actif ou de l'ensemble d'actifs en cours de production ou d'installation du fait des spécificités de conception et d'interdépendance dans le cadre du contrat, une seule obligation de performance est identifiée par contrat.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

Par ailleurs, cette ou ces obligations de performance identifiées pour chaque contrat de biens et services sont considérées comme étant satisfaites en continu lorsque (i) l'actif ou l'ensemble d'actifs créé dans le cadre d'un contrat de biens et services est spécifique aux besoins de chaque client et ne peut être utilisé autrement, et que (ii) Nexans a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance, dont la mesure de la progression est basée sur les intrants, en fonction de l'avancement par les coûts, exclusion faite des inefficiences qui n'ont pas été anticipées et qui ne peuvent ainsi donner lieu à comptabilisation de chiffre d'affaires.

Comme pour les ventes de marchandises ou biens, le montant des ventes de biens et services comptabilisé en chiffre d'affaires correspond au montant du produit évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles.

Pour chaque contrat de biens et services, le montant des produits comptabilisés est comparé à la somme des facturations intermédiaires (effectuées suite à l'obtention par le Groupe d'un droit inconditionnel au paiement) et des paiements partiels reçus sur ces contrats avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés (cf. paragraphe « Avances reçues des clients »). Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Actifs sur contrats » dans l'état de la situation financière consolidée, et si le solde est négatif en « Passifs sur contrats » au sein du même état.

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes, et présentée en « Provisions (courant) » ou « Provisions (non courant) » dans l'état de la situation financière consolidée.

#### *Avances reçues des clients*

Le Groupe peut être amené à percevoir des paiements partiels de la part de ses clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, autrement dit recevoir des avances de la part des clients. Conformément à IFRS 15, ces avances sont comptabilisées en « Passifs sur contrats », sauf dans le cas d'un contrat de biens et services pour lequel le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés comparé à la somme des pertes comptabilisées, des facturations intermédiaires et des soldes d'avances reçues du client correspond à un actif. En ce cas, le solde des avances reçues des clients est classé en moins du poste « Actifs sur contrats ».

Comme pour la comptabilisation des contreparties promises par le client, le Groupe tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

#### *Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants*

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence sont fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2018 et 2017).

### **b. Marge opérationnelle**

La marge opérationnelle est un indicateur-clé de la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.F.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.F.i**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.F.j**) et la participation ou intéressement des salariés font partie des coûts de chacune des fonctions, et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

La marge opérationnelle s'apprécie avant effet de : (i) la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.E.c**) ; (ii) les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de *goodwill* résultant de tests de perte de valeur ; (iii) la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ; (iv) les plus et moins-values sur cessions d'actifs ; (v) les frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties et les frais et honoraires liés aux acquisitions envisagées ; (vi) les frais et provisions sur enquêtes de concurrence ; (vii) les coûts de restructurations ; (viii) la quote-part dans les résultats des entreprises associées ; (ix) le résultat financier ; (x) les impôts ; et (xi) le résultat net des activités abandonnées.

Le Groupe utilise également l'*EBITDA* et le *ROCE* comme indicateurs de mesures de la performance opérationnelle. L'*EBITDA* consolidé s'entend comme la somme de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements sur immobilisations, tandis que le *ROCE* correspond au rendement des capitaux employés. Il se calcule en divisant la marge opérationnelle par les capitaux employés.

### c. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 27.C**) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence permanente d'un stock de métal minimum non couvert (appelé Stock Outil).  
L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.
- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique au sein de la marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.F.e**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, si ce n'est en cas d'évolution structurelle du tonnage, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 27.C**.

### d. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut la marge opérationnelle (voir **Note 1.E.b**), l'effet Stock Outil (voir **Note 1.E.c**), les coûts de restructuration (voir **Note 1.F.k**), la quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers sont détaillés dans la **Note 7** et comprennent notamment les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de *goodwill* résultant de tests de perte de valeur (voir **Note 1.F.c**), les plus ou moins-values sur cession d'actifs et les frais et provisions sur enquêtes de concurrence.

### e. Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net des produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres produits et charges financiers qui comprennent notamment les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie, les provisions ou reprises de provisions pour dépréciation d'investissements financiers, les charges nettes d'intérêt sur engagements sociaux et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 10** et **24**.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## f. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.F.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du *management* quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

## F. POSTES DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### a. Immobilisations incorporelles

Le *goodwill* est traité en **Note 1.D** et **Note 1.F.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvellent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (entre trois et cinq ans).
- Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont comptabilisés immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

## b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

CONSTRUCTIONS ET MATÉRIELS INDUSTRIELS :	
▪ Bâtiments industriels	20 ans
▪ Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
▪ installations techniques et matériels industriels :	
- Composants de mécanique lourde	30 ans
- Composants de mécanique moyenne	20 ans
- Composants de mécanique légère	10 ans
- Composants électriques et électroniques	10 ans
▪ Petit outillage	3 ans
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX : 20-40 ans	

Les durées et modes d'amortissement sont, si nécessaire, révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur qui sont étalés de façon linéaire sur la durée du contrat de location) sont comptabilisés en charges au compte de résultat.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

### c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris *goodwill*) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des *goodwill*, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini...).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une UGT donnée, une immobilisation incorporelle, une immobilisation corporelle en service ou prête à être mise en service, un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT : groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La valeur recouvrable d'un *goodwill* est testée au niveau de l'UGT. Le maillage des UGT est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous-segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants.
- Autres actifs incorporels ou corporels : groupes d'actifs ayant une durée de vie finie pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation de valeur en cas d'indicateurs de pertes de valeur dédiées tels que précisés par la norme IAS 36.12. La dégradation notable de la rentabilité économique, un décalage significatif par rapport aux *business plans* d'origine, des pertes significatives de clients, de parts de marché ou d'homologations constituent des exemples d'indices de pertes de valeur.
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- *Business plans* à 5 ou 7 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les cinq premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices le cas échéant.
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 5 ou 7 ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une restructuration (cf. **Note 1.F.k**).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

#### d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global concernent les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Pour chaque titre, le choix est fait de comptabiliser les variations ultérieures de juste valeur soit en compte de résultat, soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage par résultat. Ce choix s'effectue à la date de comptabilisation initiale et est irrévocable.

#### e. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- Produits finis et produits en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Les stocks comprennent le Stock Outil :

- Concernant les coulées continues, le Stock Outil correspond au stock minimum de métaux non ferreux nécessaire pour établir et assurer un fonctionnement continu.
- Concernant les câbles, le Stock Outil représente la quantité de métaux non ferreux requise pour le bon fonctionnement des usines de câbles du Groupe dans le contexte économique actuel.

Bien que son volume soit généralement stable et constamment réapprovisionné, le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité, ou revu lors de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe.

L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie est présenté sur une ligne spécifique et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.F.c**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la marge opérationnelle.

#### f. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées au prix de transaction déterminé selon IFRS 15. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

La dépréciation des créances clients est fondée sur deux méthodes :

- Une méthode collective à fondement statistique afin de refléter les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances, y compris les créances non échues, conformément à la norme IFRS 9.  
Le Groupe a établi une matrice de taux de provisionnement tenant compte des risques pays, des probabilités de défaut constatées historiquement ainsi que du niveau de perte attendue en cas de défaut. La base de calcul de la provision intègre par ailleurs les garanties contractées sur les créances.  
La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».
- Une méthode individuelle selon laquelle une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.  
Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.  
Les créances dépréciées sur une base individuelle sont alors retirées de la base de calcul de la provision établie selon la méthode collective.  
Comme pour la méthode précédente, la valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces méthodes de dépréciation s'appliquent également aux « Actifs sur contrats » figurant au bilan.

#### **g. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

#### **h. Actifs détenus en vue de la vente**

##### *Présentation dans l'état de la situation financière consolidée*

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte du passif sauf ceux qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels », en « Dépréciation d'actifs nets ».

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

### Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur la ligne séparée au compte de résultat « Résultat net des activités abandonnées », et ce au titre également de la période antérieure présentée comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

### i. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans S.A.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de 5 ans.

### j. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Provisions pour retraite et engagements assimilés » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.F.k**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.
- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Provisions pour retraite et engagements assimilés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plan de restructuration, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de restructuration » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 10**).

## **k. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques serait nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.F.j**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration. Dans l'état de la situation consolidée ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent.

## **I. Dettes financières**

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

### *Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts*

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

### *Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires*

Les engagements d'achat de titres (*put*) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en dettes financières pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

## **m. Instruments dérivés**

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

### *Couverture du risque de change*

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

➤ Couverture des flux de trésorerie sur le risque de change

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou *Cash-Flow Hedge*), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est réalisée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- La part dite « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

➤ Instruments dérivés non qualifiés de couverture sur le risque de change

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

*Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux*

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

➤ Couverture des flux de trésorerie sur les risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-avant :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou le gain réalisés correspondant est comptabilisé au sein de la marge opérationnelle.
- La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisés correspondant sont enregistrés dans la marge opérationnelle, cette dernière devant refléter, selon le modèle de gestion du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligible à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

➤ Instruments dérivés non qualifiés de couverture sur les risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la marge opérationnelle à échéance du dérivé.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

## Note 2. Principaux événements

### A. GOUVERNANCE

Lors de la réunion du 18 mars 2018, le Conseil d'Administration de Nexans a été informé de la volonté d'Arnaud Poupart-Lafarge, Directeur Général du Groupe, de cesser au plus vite ses fonctions pour des raisons personnelles.

Lors de la réunion du 3 juillet 2018, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Christopher Guérin Directeur Général à partir du 4 juillet 2018. Christopher Guérin, 46 ans, a rejoint le Groupe en 1997 et était depuis 2014, Directeur Général Europe et Directeur *Business Groups* Telecom/Datacom et des Matériels de raccordement d'énergie et membre du *Management Board* tel qu'existant jusqu'en novembre 2018. Au cours de ses années chez Nexans, il a fait preuve d'un leadership solide et décisif et a conduit avec succès les transformations économiques et sociales dans des environnements internationaux très concurrentiels.

Sur son impulsion, Nexans a annoncé le 9 novembre 2018 une nouvelle feuille de route qui permettra de changer son modèle de création de valeur. Fondé sur les grandes tendances qui dessinent les futurs cycles de croissance de l'industrie, cette feuille de route permettra à Nexans de construire un positionnement unique pour accroître la création de valeur pour ses clients et ses actionnaires. Le management va initialement se concentrer sur la refonte et la simplification du modèle opérationnel et de l'organisation du Groupe. Progressivement, l'accent sera mis sur le repositionnement des activités.

Dans ce cadre, le volet européen du projet de réorganisation a été annoncé en janvier 2019 cf. **Note 35**.

### B. REMBOURSEMENT ET ÉMISSION OBLIGATAIRE

Le 19 mars 2018, le remboursement de l'emprunt obligataire 2018 a été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 261 millions d'euros, coupons courus inclus.

En août 2018, Nexans a réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (échéance 8 août 2023), est assortie d'un coupon annuel de 3,75%. Le prix d'émission est de 100% du pair.

BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate Investment Bank et Société Générale Corporate & Investment Banking sont intervenus en qualité de coordinateurs globaux et de teneurs de livre pour l'émission, et ING est intervenu en qualité de co-chef de file de l'émission.

L'obligation est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

### C. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INTERNATIONAL

Le Conseil d'Administration du 22 novembre 2017, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 11 mai 2017, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2018, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. Il s'agit de la huitième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » similaire à la formule proposée lors des opérations 2010, 2012, 2014 et 2016, permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights*. Les salariés ayant participé à l'offre ont bénéficié d'un abondement de la part du Groupe.

La période de réservation s'est tenue entre les 7 et 22 mai 2018, assortie d'une période de rétractation du 21 juin au 26 juin 2018.

Le prix de souscription a été fixé le 20 juin 2018 à 29,87 euros (soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date). Le règlement livraison des actions a eu lieu le 18 juillet 2018.

Dans le cadre de l'opération d'actionariat 496 477 actions nouvelles ont été créées, dont 460 913 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE ou par la Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le solde, soit 35 564 actions, correspond aux actions gratuites émises pour l'abondement.

Le montant global d'augmentation des capitaux propres, s'élève à 13,8 millions d'euros, prime incluse, pour une augmentation de capital de 0,5 million d'euros.

Afin de limiter l'effet dilutif, et conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 juin 2018, une réduction de capital par annulation d'actions propres détenues a par ailleurs été effectuée le 18 juillet 2018 à hauteur de 400 000 actions, soit un montant de diminution du capital de 0,4 million d'euros.

### **Note 3. Changements de méthodes comptables : IFRS 9 et IFRS 15**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe a appliqué les normes IFRS 15 de manière rétrospective et IFRS 9 de manière rétrospective sans publication de comptes comparatifs.

#### *Effets de l'application d'IFRS 15*

Les principaux effets d'IFRS 15 sont liés à la mesure de l'avancement des contrats de biens et services (anciennement contrats de construction) et aux changements de présentation de l'état de la situation financière consolidée.

Auparavant, la mesure de l'avancement était déterminée sur la base de critères physiques. Désormais, l'avancement de la totalité des contrats de biens et services est mesuré sur les intrants, à savoir l'avancement des coûts.

Le Groupe a opté pour une application rétrospective complète de la norme IFRS 15. Cependant, la différence sur le résultat entre les deux mesures d'avancement étant non significative pour le premier semestre 2017 comme pour l'exercice 2017, la totalité de la différence entre les deux mesures d'avancement est donc directement présentée au sein du poste « Capital, primes, résultat et réserves » dans l'état de la situation financière consolidée et la variation des capitaux propres consolidés.

Les conséquences de l'application d'IFRS 15 sur les comptes déjà publiés sont présentées plus bas.

Les impacts non présentés sur le compte de résultat consolidé pour le comparatif 2017 sont les suivants :

- 6 millions d'euros sur le chiffre d'affaires à prix métal constant,
- -1 millions d'euros sur le résultat net.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Dans l'état de la situation financière consolidée, les postes « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Dettes sur contrats de construction » disparaissent pour laisser place aux postes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats » :

- Les postes « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (ce dernier étant inclus sur la ligne « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée) concernaient uniquement les contrats de biens et services, et correspondaient au montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, classés à l'actif si le solde était positif, au passif dans le cas contraire. En outre, les paiements partiels reçus sur ces contrats y étaient intégrés au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.
- Les nouveaux postes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats » comprennent pour les contrats de biens et services le montant des produits comptabilisés comparé à la somme des facturations intermédiaires (effectuées suite à l'obtention par le Groupe d'un droit inconditionnel au paiement) et des paiements partiels reçus sur ces contrats avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés (avances reçues des clients).
- Les pertes à terminaison sont désormais présentées en « Provisions (courant) » ou « Provisions (non courant) » dans l'état de la situation financière consolidée. Le Groupe n'avait pas comptabilisé de perte à terminaison ni au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ni au 31 décembre 2017.
- Par ailleurs, les avances reçues des clients ne sont plus classées de la ligne « Fournisseurs et comptes rattachés » pour les contrats de vente de biens, et de la ligne supprimée « Dettes sur contrats de construction » pour les contrats de biens et services, mais sont pris en compte dans la détermination des « actifs et passifs sur contrats ».

#### *Effets de l'application d'IFRS 9*

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers » et s'articule autour de trois phases : « Classification et évaluation des actifs financiers », « Dépréciation » et « Comptabilité de couverture ».

Les deux premières phases sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour la troisième phase « Comptabilité de couverture », le Groupe continue d'appliquer les dispositions d'IAS 39.

Le Groupe a appliqué rétrospectivement IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans retraitement des états financiers comparatifs, et a ainsi mis en œuvre les changements de modalités de dépréciation des créances commerciales et de traitement comptable des titres de participation non consolidés.

#### ➤ Classification et évaluation des actifs financiers

IFRS 9 modifie les grandes catégories d'actifs financiers. Elle offre notamment, pour certains actifs financiers, dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts, la possibilité de comptabiliser les variations de juste valeur soit dans le compte de résultat, soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage par résultat. Ce choix s'effectue à la date de comptabilisation initiale de chaque actif et est irrévocable.

Au sein du groupe Nexans, le seul reclassement requis par la première application d'IFRS 9 concerne les titres de participation non consolidés, présentés initialement en « Titres disponibles à la vente » au sein du poste « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée. L'analyse menée par le Groupe a conduit à classer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 20 millions d'euros de titres en juste valeur par résultat et pour 3 millions d'euros en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

#### ➤ Dépréciation

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation s'appuyant sur les pertes de crédit attendues (qui remplace le modèle de dépréciation d'IAS 39 basé sur les pertes de crédit avérées). Les créances non échues sont désormais intégrées à la base de calcul de provision pour dépréciation des créances clients.

Les actifs concernés au sein du groupe Nexans sont principalement les créances clients et comptes rattachées ainsi que les actifs sur contrat.

La comptabilisation de l'application rétrospective de ce principe se traduit par une diminution des capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un montant de 9 millions d'euros (net d'impôt), dont 8 millions d'euros en part du Groupe, et du poste « Créances et comptes rattachés » pour 10 millions d'euros.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

#### Retraitement des comptes consolidés 2017

La norme IFRS 9 étant appliquée de manière rétrospective sans modification des états financiers comparatifs, conformément à l'option prévue par la norme, seuls les effets de l'application de la norme IFRS 15 sur les états financiers du 31 décembre 2017 sont présentés ci-après.

En l'absence d'effets sur les compte de résultat consolidé, état du résultat global et tableau des flux de trésorerie consolidés, ces états ne sont pas présentés.

#### Retraitement de l'état de la situation financière consolidée - ACTIF

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 publié	Changement de principes comptables de la reconnaissance du revenu	31 décembre 2017 retraité
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	236	-	236
Immobilisations incorporelles	127	-	127
Immobilisations corporelles	1 129	-	1 129
Participations dans les entreprises associées	40	-	40
Impôts différés actifs	135	-	135
Autres actifs non courants	100	-	100
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1 767</b>	<b>-</b>	<b>1 767</b>
Stocks et en-cours	1 107	-	1 107
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	199	(199)	-
Actifs sur contrats	-	134	134
Clients et comptes rattachés	1 033	-	1 033
Instruments dérivés	59	-	59
Autres actifs courants	177	-	177
Trésorerie et équivalents de trésorerie	805	-	805
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	0	-	0
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 380</b>	<b>(65)</b>	<b>3 315</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>5 147</b>	<b>(65)</b>	<b>5 082</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Retraitement de l'état de la situation financière consolidée - PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 publié	Changement de principes comptable de la reconnaissance du revenu	31 décembre 2017 retraité
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital, primes, résultat et réserves	1 372	(5)	1 367
Autres composantes des capitaux propres	52	0	52
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>1 424</b>	<b>(4)</b>	<b>1 419</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle	48	-	48
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 472</b>	<b>(4)</b>	<b>1 468</b>
Provisions pour retraite et engagements assimilés	387	-	387
Provisions (non courant)	94	-	94
Emprunts obligataires convertibles	267	-	267
Autres dettes financières (non courant)	451	-	451
Instrument dérivés (non courant)	3	-	3
Impôts différés passifs	103	(0)	102
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1 305</b>	<b>-</b>	<b>1 304</b>
Provisions (courant)	79	-	79
Dettes financières (courant)	419	-	420
Dettes sur contrats de construction	163	(163)	-
Passifs sur contrats	-	165	165
Instrument dérivés (courant)	36	-	36
Fournisseurs et comptes rattachés	1 342	(62)	1 280
Autres passifs courants	331	-	331
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	0	-	0
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>2 370</b>	<b>(60)</b>	<b>2 310</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 147</b>	<b>(65)</b>	<b>5 082</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Retraitement de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2017 publié</b>	<b>43 411 421</b>	<b>43</b>	<b>1 601</b>	<b>-</b>	<b>(392)</b>	<b>(3)</b>	<b>163</b>	<b>1 412</b>	<b>57</b>	<b>1 469</b>
Changement de principes comptable de la reconnaissance du revenu	-	-	-	-	(4)	-	0	(3)	-	(3)
<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2017 retraité</b>	<b>43 412 614</b>	<b>43</b>	<b>1 601</b>	<b>-</b>	<b>(396)</b>	<b>(3)</b>	<b>163</b>	<b>1 409</b>	<b>57</b>	<b>1 466</b>
<b>31 DECEMBRE 2017 publié</b>	<b>43 412 614</b>	<b>43</b>	<b>1 605</b>	<b>(4)</b>	<b>(273)</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>1 424</b>	<b>48</b>	<b>1 472</b>
Changement de principes comptable de la reconnaissance du revenu	-	-	-	-	(5)	-	0	(4)	-	(4)
<b>31 DECEMBRE 2017 retraité</b>	<b>43 412 614</b>	<b>43</b>	<b>1 605</b>	<b>(4)</b>	<b>(277)</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>1 419</b>	<b>48</b>	<b>1 468</b>

## Note 4. Segments opérationnels

La segmentation opérationnelle des activités du Groupe au sens de la norme IFRS 8 a été révisée en 2018 à la suite du plan stratégique 2018-2022 « *Paced for Growth* », afin de refléter sa nouvelle organisation et la façon dont le *management* suit la performance du Groupe.

Les nouveaux segments opérationnels structurent désormais l'information présentée mensuellement au Comité Exécutif<sup>1</sup>, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont les principaux indicateurs sont la Marge opérationnelle et l'*EBITDA*. Les informations sectorielles comparatives au 31 décembre 2017 ont été retraitées afin de présenter ces informations selon le nouveau découpage sectoriel en vigueur au sein du Groupe depuis début 2018.

Le Groupe retient désormais en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les quatre segments suivants :

- **« Bâtiment & Territoires »** : Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale.

<sup>1</sup> Le Comité Exécutif de Nexans est présidé par le Directeur Général et a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

- « **Haute Tension & Projets** » : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).
- « **Télécommunications & Données** » : Ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique *plug-and-play*. Il regroupe les activités suivantes : transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (*hyperscale*), solutions de câblage LAN.
- « **Industrie & Solutions** » : Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique « Autres » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « Autres » il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 93% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (90% au 31 décembre 2017).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

Il est précisé que la définition de nouveaux segments à reporter n'a pas d'impact sur les informations par pays principaux.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, telles qu'amendées par la **Note 1.B** plus haut.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

2018 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 774	745	561	1 390	1 020	6 490
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	1 742	683	496	1 160	329	4 409
EBITDA	120	68	44	86	7	325
Dotations aux amortissements	(48)	(34)	(11)	(35)	(10)	(137)
Marge opérationnelle	72	34	34	51	(2)	188
Dotations aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 8)	(2)	(46)	-	-	3	(44)

2017 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 685	954	571	1 332	828	6 370
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	1 757	885	512	1 126	290	4 571
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2018	1 687	865	495	1 112	283	4 442
EBITDA	126	118	62	89	16	411
Dotations aux amortissements	(49)	(38)	(10)	(33)	(9)	(139)
Marge opérationnelle	77	80	52	56	7	272
Dotations aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 8)	-	(7)	-	-	(1)	(8)

Le Comité exécutif analyse également la performance du Groupe sous un angle géographique.

## B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

2018 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres <sup>(2)</sup>	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant <sup>(1)</sup>	1 038	829	693	3 930	6 490
Chiffre d'affaires net à prix métal constant <sup>(1)</sup>	644	745	631	2 389	4 409
Actifs non courants IFRS 8 <sup>(1)</sup> (au 31 décembre)	169	161	204	1 015	1 548

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

2017 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres <sup>(2)</sup>	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant <sup>(1)</sup>	1 023	841	858	3 647	6 370
Chiffre d'affaires net à prix métal constant <sup>(1)</sup>	663	753	800	2 355	4 571
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2018 <sup>(1)</sup>	663	753	777	2 249	4 442
Actifs non courants IFRS 8 <sup>(1)</sup> (au 31 décembre)	175	168	180	1 009	1 532

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

## C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'a pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires en 2018 ou 2017.

## Note 5. Revenu sur contrats conclus avec les clients

### A. Désagrégation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

2018	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)						
Obligations de performance remplies à un moment précis	2 774	121	561	1 390	1 020	5 866
Obligations de performance remplies progressivement	-	624	-	-	-	624
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL COURANT</b>	<b>2 774</b>	<b>745</b>	<b>561</b>	<b>1 390</b>	<b>1 020</b>	<b>6 490</b>
Obligations de performance remplies à un moment précis	1 742	100	496	1 160	329	3 826
Obligations de performance remplies progressivement	-	583	-	-	-	583
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL CONSTANT</b>	<b>1 742</b>	<b>683</b>	<b>496</b>	<b>1 160</b>	<b>329</b>	<b>4 409</b>

  

2017	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)						
Obligations de performance remplies à un moment précis	2 685	113	571	1 332	828	5 529
Obligations de performance remplies progressivement	-	841	-	-	-	841
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL COURANT</b>	<b>2 685</b>	<b>954</b>	<b>571</b>	<b>1 332</b>	<b>828</b>	<b>6 370</b>
Obligations de performance remplies à un moment précis	1 757	98	512	1 126	290	3 784
Obligations de performance remplies progressivement	-	787	-	-	-	787
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL CONSTANT</b>	<b>1 757</b>	<b>885</b>	<b>512</b>	<b>1 126</b>	<b>290</b>	<b>4 571</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## B. SOLDES BILANTIELS DES CONTRATS

Les soldes des actifs et passifs sur contrats se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité <sup>(1)</sup>	
	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services
Actifs sur contrats	-	95	-	134
(Passifs sur contrats)	(56)	(195)	(39)	(125)
<b>TOTAL NET ACTIF / (PASSIF)</b>	<b>(56)</b>	<b>(100)</b>	<b>(39)</b>	<b>9</b>

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 est présenté en Note 3.

### Ventes de marchandises ou biens

Les passifs sur contrats correspondent aux avances reçues des clients. La satisfaction de la performance rattachée survient dans les deux années qui suivent la réception de l'avance. La majorité des montants indiqués au 31 décembre 2017 ont été reconnus en chiffre d'affaires sur l'exercice 2018.

### Contrats de biens et services

Les actifs sur contrats comprennent principalement les produits comptabilisés du fait des prestations réalisées, mais non encore facturées à la date de clôture considérée. Les actifs sur contrats sont transférés en créances clients lorsque le droit au paiement au titre de la prestation effectuée devient exécutoire.

La variation nette des actifs et passifs sur contrats correspond à une augmentation du passif de 109 millions d'euros, qui s'explique principalement par la facturation d'éléments en solde à l'ouverture pour environ 90 millions d'euros, une augmentation nette des avances reçues pour environ 50 millions d'euros, partiellement compensée par les décalages existant entre la satisfaction de la performance et l'obtention par le Groupe des droits inconditionnels au paiement de l'ordre de 30 millions d'euros.

## C. OBLIGATIONS DE PERFORMANCE RESTANT A SATISFAIRE

### Ventes de marchandises ou biens

Du fait de la nature de l'activité, les ventes de marchandises ou biens ont un horizon de temps court. Par conséquence, le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire n'est pas détaillé.

### Contrats de biens et services

Les contrats de biens et services comprennent essentiellement les contrats de câbles haute-tension et de câbles ombilicaux. Le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire pour ces activités excède 1 250 millions d'euros, et devrait se réaliser à 85% au cours des deux prochaines années.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 6. Frais de personnel et effectifs

		2018	2017
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 192	1 174
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	27 058	26 308

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élevaient à 9 millions d'euros en 2018 (charges sociales incluses). Se référer également à la **Note 21**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

## Note 7. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Dépréciations d'actifs nets	8	(44)	(8)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(5)	0
Plus et moins-value de cession d'actifs	9	44	1
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(3)	(6)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence		(1)	(6)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>		<b>(9)</b>	<b>(19)</b>

En 2018, les plus et moins-value de cession d'actifs comprennent principalement la cession du site industriel de Lyon.

## Note 8. Dépréciations d'actifs nets

(en millions d'euros)	2018	2017
Pertes de valeur sur immobilisations	(47)	(8)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	3	-
Pertes de valeur sur <i>goodwill</i>	-	-
Pertes de valeur sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente	-	-
<b>DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETS</b>	<b>(44)</b>	<b>(8)</b>

Le Groupe revoit la valorisation de ses *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indices de perte de valeur (se référer à la **Note 1.F.c.**).

Comme précisé dans la **Note 1** et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont d'abord été menés sur des actifs individuels lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié.

En 2018, ces tests ont conduit à la comptabilisation de pertes de valeur de 47 millions d'euros dont :

- 18 millions d'euros concernant des immobilisations corporelles en Chine, et
- 28 millions d'euros concernant des immobilisations corporelles de l'activité Haute-tension terrestre en Europe. La révision des perspectives long-terme de l'activité a entraîné une réflexion sur la valeur des actifs des deux sites de production ayant conduit à la reconnaissance de la perte de valeur mentionnée ci-avant.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

En 2017, la perte de valeur de 8 millions d'euros comptabilisée provenait principalement de la dépréciation d'immobilisations incorporelles.

La valorisation des *goodwill* du Groupe a ensuite été réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont affectés.

## A. RÉSULTATS DES TESTS DE L'ANNÉE

La répartition des *goodwill* par UGT et leur évolution en 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	UGT AmerCable	UGT Asie-Pacifique	UGT Amérique du Sud (hors Brésil)	Autres UGT	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>236</b>
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-
Cessions / acquisitions	-	-	-	8	8
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Différences de conversion et autres	1	(2)	0	1	(0)
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>27</b>	<b>77</b>	<b>65</b>	<b>74</b>	<b>243</b>

Le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur du *goodwill* en 2018, comme en 2017.

L'augmentation de *goodwill* de 8 millions d'euros dans la colonne « Autres UGT » provient de l'acquisition de Nexans Industry Solutions.

## B. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des *business plans* dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- Les taux d'actualisation des principales zones monétaires sont stables au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017 à l'exception des taux d'actualisation retenus pour les États-Unis et la Corée du Sud, en hausse de 25 points de base.
- Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les UGT du Groupe au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux utilisés au 31 décembre 2017.
- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe et intègrent donc sa vision la plus récente du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2019 et Plan Stratégique 2019-2023). La projection des flux de trésorerie porte sur une période de 5 années.

## C. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs menées pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements de paramètres utilisés (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini). La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base chacun des paramètres.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Au 31 décembre 2018, l'analyse de sensibilité suivante a été réalisée :

- Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base et une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus conduirait à constater une charge de dépréciation de 1,7 millions d'euros sur l'UGT « Brésil » au 31 décembre 2018.

## Note 9. Plus et moins-value de cessions d'actifs

(en millions d'euros)	2018	2017
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	44	1
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	1	-
Autres	-	-
<b>PLUS ET MOINS-VALUE DE CESSION D'ACTIFS</b>	<b>44</b>	<b>1</b>

En 2018, la plus-value nette de 44 millions d'euros comptabilisée sous la rubrique « Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés » correspond principalement à la plus-value de cession du site de Lyon.

## Note 10. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2018	2017
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(0)	2
Pertes et gains de change (nets)	6	3
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux <sup>(1)</sup>	(5)	(6)
Autres	(10)	(6)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(9)</b>	<b>(6)</b>

(1) Se reporter à la Note 22.B.

## Note 11. Impôts sur les bénéfices

### A. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2018	2017
Charge d'impôts exigible	(43)	(45)
Produit / (Charge) d'impôts différés	(1)	(46)
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(44)</b>	<b>(91)</b>

En 2018, la Société Nexans S.A. est la société mère d'un groupe fiscal de 10 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord, en Italie et en Corée du Sud).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## B. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

Le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2018	2017
Résultat avant impôts	56	219
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	0	2
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>56</b>	<b>217</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%) <sup>(1)</sup>	34,43 %	34,43 %
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES	(19)	(75)
Incidence des :		
- Différences entre les taux d'impôt étrangers et français	12	23
- Changements de taux d'impôt de la période	2	(7)
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(32)	(17)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(7)	(7)
- Autres différences permanentes	0	(8)
<b>(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS</b>	<b>(44)</b>	<b>(91)</b>
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (en %)</b>	<b>77,80 %</b>	<b>42,04 %</b>

(1) Par simplification le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal pour la France, donc y compris les cotisations additionnelles.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

## C. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 décembre 2018, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Gains / Pertes générés sur la période <sup>(1)</sup>	Recyclage en résultat sur la période <sup>(1)</sup>	Total des autres éléments du résultat global	31 décembre 2018
Différences de conversion	(5)	0	-	0	(5)
Couverture des flux de trésorerie	(7)	15	2	17	10
<b>IMPÔT SUR LES ÉLÉMENTS RECYCLABLES<sup>(2)</sup></b>	<b>(12)</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>5</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	48	2	N/A	2	50
Quote-part des entreprises associées	-	-	-	-	-
<b>IMPÔT SUR LES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES</b>	<b>48</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>50</b>

(1) Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie, aux actifs financiers disponibles à la vente ainsi qu'aux flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période, sont présentés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres » dans la variation des capitaux propres consolidés.

(2) Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir Note 1.C et Note 1.F.k).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## D. IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Les impôts différés sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 retraité	Impact résultat	Variation du périmètre de consolidation	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2018
Immobilisations	(60)	16	0	-	(1)	(45)
Autres actifs	(58)	(23)	-	-	4	(76)
Engagements auprès du personnel	67	(8)	-	2	(0)	60
Provisions pour risques et charges	18	0	-	-	(0)	18
Autres dettes	0	(3)	-	17	0	15
Reports déficitaires	533	39	0	(0)	(9)	563
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS</b>	<b>500</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>(6)</b>	<b>535</b>
Impôts différés actifs non reconnus	(468)	(22)	-	-	7	(482)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>32</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>53</b>
- dont impôts différés actifs reconnus	135					162
- dont impôts différés passifs	(102)					(109)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS HORS ÉCARTS ACTUARIELS</b>	<b>(15)</b>					<b>3</b>

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 482 millions d'euros au 31 décembre 2018 (468 millions d'euros au 31 décembre 2017). Ils comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 11.E** ci-après.

## E. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 563 millions d'euros au 31 décembre 2018 (533 millions d'euros au 31 décembre 2017). Les principales entités concernées à ces dates sont :

- Les filiales allemandes à hauteur de 162 millions d'euros (157 millions d'euros au 31 décembre 2017) dont 34 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2018 (44 millions d'euros au 31 décembre 2017).
- Les filiales françaises à hauteur de 187 millions d'euros (180 millions d'euros au 31 décembre 2017) dont 13 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2018 (13 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des *business plans* réactualisés. (cf. **Note 1.E.f**).

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Année N+1	3	2
Années N+2 à N+4	12	10
Années N+5 et suivantes <sup>(1)</sup>	548	521
<b>TOTAL</b>	<b>563</b>	<b>533</b>

(1) Cette ligne inclut les économies potentielles d'impôts indéfiniment reportables.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## F. DIFFÉRENCES TEMPORELLES TAXABLES LIÉES À DES PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES, CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

### Note 12. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2018	2017
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE <sup>(1)</sup>	14	125
Charges sur obligations convertibles OCEANE, nettes d'impôts <sup>(1)</sup>	Relatif	(7)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ <sup>(1)</sup>	14	132
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE <sup>(1)</sup>	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	43 307 515	43 328 672
Nombre moyen d'instruments dilutifs		5 226 150
- Dont actions gratuites et de performance	908 085	955 955
- Dont options de souscription	-	17 033
- Dont obligations convertibles	Relatif	4 253 162
Nombre moyen d'actions dilué	44 215 600	48 554 822
RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action <sup>(2)</sup>	0,32	3,04
- Résultat dilué par action <sup>(2)</sup>	0,32	2,71

(1) En millions d'euros.

(2) En euros.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

### Note 13. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Marques	Relations Clients	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Autres	Total
Valeur brute	56	195	87	28	48	415
Amortissements et dépréciations cumulés	(26)	(173)	(73)	-	(16)	(288)
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>127</b>
Acquisitions et capitalisation	-	-	4	11	-	15
Cessions	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(4)	(6)	-	(4)	(14)
Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	1	-	4	(3)	-	2
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>31</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>131</b>
Valeur brute	56	193	96	37	48	429
Amortissements et dépréciations cumulés	(25)	(175)	(79)	-	(20)	(298)

(1) Se référer à la Note 8.

### Note 14. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et Constructions	Instal. techn., Matériel et Outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Valeur brute	910	2 239	102	219	3 470
Amortissements et dépréciations cumulés	(548)	(1 615)	-	(178)	(2 341)
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>362</b>	<b>624</b>	<b>102</b>	<b>41</b>	<b>1 129</b>
Acquisitions et capitalisation	16	54	84	38	192
Cessions	(5)	(3)	-	-	(8)
Dotations aux amortissements	(22)	(89)	-	(11)	(123)
Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	(18)	(20)	(6)	(3)	(47)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	18	54	(81)	1	(8)
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>351</b>	<b>620</b>	<b>98</b>	<b>66</b>	<b>1 135</b>
Valeur brute	927	2 245	104	236	3 512
Amortissements et dépréciations cumulés	(576)	(1 625)	(6)	(170)	(2 377)

(1) Se référer à la Note 8.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 15. Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

### A. VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	% de contrôle	2018	2017
Qatar International Cable Company	30,33 %	16	14
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	8	9
Recycables	36,50 %	4	4
IES Energy	27,80 %	12	13
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>40</b>

### B. ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

#### État résumé de la situation financière

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	121	119
Actifs circulants	136	173
<b>TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS</b>	<b>257</b>	<b>292</b>
Capitaux propres	123	132
Dette financière nette	37	13
Autres dettes	97	147
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>257</b>	<b>292</b>

#### Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	289	312
Résultat opérationnel	5	10
Résultat net	(1)	4

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 16. Autres actifs non courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros, nets des dépréciations)	2018	2017
Prêts et créances à long terme	19	36
Titres de participation dans les sociétés non consolidées	21	23
Actifs de pension	5	7
Instruments dérivés	3	22
Autres	12	12
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

L'échéancier des actifs non courants (hors titres de participation dans des entités non consolidées et hors actifs de pension) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

(Au 31 décembre 2018, en millions d'euros)	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	19	16	3
Instruments dérivés	3	3	-
Autres	12	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>11</b>

Les mouvements sur les dépréciations des autres actifs non courants évalués sur leurs valeurs nettes de réalisation sont les suivants :

(en millions d'euros)	Prêts et créances à long terme	Autres
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
Dotations	4	-
Cessions / Reprises	(7)	-
Autres	1	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

## Note 17. Stocks et en-cours de production industrielle

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Matières premières et marchandises	356	408
En-cours de production industrielle	319	300
Produits finis	483	447
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>1 158</b>	<b>1 155</b>
Dépréciation	(48)	(48)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 110</b>	<b>1 107</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 18. Clients et comptes rattachés

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Valeur brute	1 061	1 068
Dépréciation	(40)	(35)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 021</b>	<b>1 033</b>

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, dans le cadre du programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010, renouvelé pour cinq ans le 30 mars 2015 (programme dit *On Balance Sheet*), et amendé en mai 2017, des créances clients euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 87 millions d'euros et 93 millions d'euros (hors dépôt de garantie). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IFRS 9 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 27.D** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier <sup>(1)</sup>	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Au 31 décembre
<b>2018</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>40</b>
2017	38	5	(2)	(3)	(3)	35

(1) La différence entre le montant de dépréciation au 31 décembre 2017 de 35 millions d'euros et celui au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 45 millions d'euros est liée à la première application d'IFRS 9 cf. **Note 3**.

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues de 30 à 90 jours	Échues au-delà de 90 jours
<b>31 décembre 2018</b>	<b>40</b>	<b>14</b>
31 décembre 2017	35	28

À fin décembre 2018 et fin décembre 2017, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs de télécommunications majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs.

## Note 19. Autres actifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Créances d'impôts sur les sociétés	46	48
Autres créances d'impôts et taxes	56	64
Dépôts versés	9	8
Charges constatées d'avance	29	22
Autres créances nettes	44	35
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>184</b>	<b>177</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 27.D**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » du tableau ci-avant pour un montant de 3 millions d'euros au 31 décembre 2018 (3 millions d'euros au 31 décembre 2017).

## Note 20. Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Stocks et en-cours	(32)	(163)
Créances clients et autres débiteurs	58	(63)
Dettes fournisseurs et autres passifs	91	117
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>117</b>	<b>(109)</b>

En 2018, le Groupe a cédé des créances fiscales pour 20 million d'euros. Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages ayant été démontré, ces créances avaient été décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée par analogie aux principes posés par IFRS 9 sur la décomptabilisation des actifs financiers.

## Note 21. Capitaux propres

### A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 31 décembre 2018 de 43 606 320 actions entièrement libérées (43 494 691 actions au 31 décembre 2017), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

### B. DISTRIBUTION

Lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires seront invités à se prononcer sur la distribution d'un dividende de 0,30 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 606 320 actions ordinaires constituant le capital de la société au 31 décembre 2018, représente une distribution totale de 13,1 millions d'euros.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1er janvier 2019 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions, sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 22 mai 2019 (date anticipée pour l'Assemblée Générale annuelle 2019) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale annuelle 2019.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 avait autorisé le 17 mai 2018 la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 508 425 actions ordinaires constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 22 mai 2018, avait entraîné un décaissement pour un montant de 30 millions d'euros le 24 mai 2018.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 avait autorisé le 11 mai 2017, la distribution d'un dividende de 0,50 euro par action, mis en paiement le 19 mai 2017 pour un montant de 22 millions d'euros

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## C. ACTIONS PROPRES

Durant l'exercice 2018, Nexans S.A. a acquis 702 336 actions propres suite aux programmes de rachat d'actions approuvés par les Conseils d'administration des 22 novembre 2017 et 19 juin 2018.

Au cours de l'exercice 2018, 150 089 actions propres ont été livrées dans le cadre du programme d'actions gratuites et performance, et 400 000 autres actions propres ont été annulées.

Au 31 décembre 2018, Nexans S.A. détient 234 324 actions propres.

Au 31 décembre 2017, Nexans S.A. détenait 82 077 actions propres.

## D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus d'option de souscription d'actions en circulation (170 760 options au 31 décembre 2017 donnant droit à 0,39% du capital).

### Caractéristiques du plan existant à l'ouverture de la période

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options attribuées après augmentation de capital <sup>(1)</sup>	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice après augmentation de capital <sup>(1)</sup> (en euros)	Période d'exercice des options
9 mars 2010	335 490	389 026	-	53,97	46,30	Du 9 mars 2011 <sup>(2)</sup> au 8 mars 2018
<b>TOTAL</b>	<b>335 490</b>	<b>389 026</b>	-			

(1) Le 8 novembre 2013, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 283,8 millions d'euros.

(2) Acquis à raison de 25% par période de 12 mois à compter de la date d'attribution.

À la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre et le prix unitaire des options de souscription avaient été revus sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

### Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	170 760	46,30
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	-	-
Options exercées au cours de la période	(13 734)	46,30
Options échues au cours de la période	(157 026)	46,30
OPTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	-	-
- dont options exerçables à la fin de la période	-	-

### Valorisation des options

Les conditions d'obtention des options de souscription sont détaillées dans la section 2.5.6 du Document de Référence.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

La juste valeur des options a été enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Aucune option n'étant en cours d'acquisition au cours des exercices 2018 et 2017, aucune charge n'a été reconnue dans le compte de résultat.

## E. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes : 265 317 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2018 ; 225 300 actions gratuites et actions de performance avaient été émises en 2017.

Au 31 décembre 2018, il existe 762 584 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 1,7% du capital (869 724 actions au 31 décembre 2017 donnant droit à 2,0% du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2018 :

### Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
28 juillet 2015	320 960	57 980	28 juillet 2018 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incapacité de deux ans et 28 juillet 2019 (fin de la période d'acquisition pour les bénéficiaires étrangers)
1 <sup>er</sup> janvier 2016	30 000	30 000	1 <sup>er</sup> janvier 2020
12 mai 2016	253 200	219 867	12 mai 2020
23 novembre 2016	3 900	3 400	23 novembre 2020
14 mars 2017	225 300	202 220	14 mars 2021
13 mars 2018	211 100	194 900	13 mars 2022
27 juillet 2018	39 717	39 717	27 juillet 2021
27 juillet 2018	14 500	14 500	27 juillet 2022
<b>TOTAL</b>	<b>1 098 677</b>	<b>762 584</b>	

### Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
<b>ACTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>869 724</b>
Actions attribuées au cours de la période	265 317
Actions annulées au cours de la période	(222 368)
Actions acquises au cours de la période <sup>(1)</sup>	(150 089)
<b>ACTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>762 584</b>

(1) Dont 150 089 actions prélevées sur les actions auto-détenues.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2018 et 2017 sont les suivantes :

Date d'attribution	24 juil. 2014	28 juil. 2015	1 <sup>er</sup> janv. 2016	12 mai 2016	23 nov. 2016	14 mars. 2017	13 mars 2018	27 juil. 2018
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	34,85	36,19	33,84	43,47	49,80	48,31	44,64	29,28
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans	3 à 4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	3-4 ans
Volatilité (%) <sup>(1)</sup>	42 %	35 %	35 %	37 %	37 %	38 %	35%	42%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,06 %	0,02%	0,00%
Taux de dividendes (en %)	2,3 %	2,0 %	2,0 %	1,0 %	1,0 %	2,0 %	2,0%	2,0%
Juste valeur de l'action (en euros)	11,61 - 31,79	12,04 - 33,41	17,27 - 31,24	28,50 - 41,76	25,76 - 47,85	23,48 - 44,59	21,14 - 41,21	12,53 - 28,70

(1) Uniquement pour les actions à condition de performance boursière.

Voir également la section 2.5.6 du Document de Référence.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Dans les comptes de résultat de 2018 et 2017, cette charge s'élève à 5 millions d'euros.

## F. OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À DES INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, Nexans n'a pas d'engagement d'acquiescer les intérêts ne donnant pas le contrôle, les dernières options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle de Liban Câbles ayant expiré en 2016.

## G. COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DES OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en février 2012 correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de 41 millions d'euros.

## H. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé en 2018 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 18 juillet 2018 et a conduit à émettre 496 477 actions nouvelles pour un montant global de 13,8 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2018 pour un montant de 2 million d'euros abondement compris et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Cette augmentation de capital a été enregistrée, pour son montant net des frais d'émission, en « Capital » pour un montant de 0,5 million d'euros et au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe pour un montant de 12,6 millions d'euros.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 22. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également de régimes de retraite complémentaire à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants depuis 2005 pour l'un et depuis 2014 pour l'autre. Les vice-présidents *senior executive* membres du Comité Exécutif et les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par la Société.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global mais au compte de résultat.

Par ailleurs, il existe certains plans avec garanties de rendement qui ne sont pas intégrés dans les engagements de retraite du Groupe au sens d'IAS 19 en raison de leur non matérialité.

### A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux (taux moyens pondérés) se décomposent par zone géographique et sont les suivants pour les principaux pays contributeurs, ceux-ci représentant près de 94% des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2018 :

	Taux d'actualisation 2018	Taux de progression des salaires 2018	Taux d'actualisation 2017	Taux de progression des salaires 2017
France	1,60 %	2,00 %-2,30 %	1,70 %	2,00 %-2,50 %
Allemagne	1,60 %	3,00 %	1,70 %	3,00 %
Norvège	2,85 %	N/A	2,60 %	N/A
Suisse	0,90 %	1,00 %	0,70 %	0,40 %
Canada	3,45 %	3,50 %	3,55 %	3,50 %
États-Unis	4,15 %	3,50 %	3,85 %	3,50 %
Australie	3,35 %	2,50 %	3,10 %	2,00 %

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Cette approche a notamment été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud, la Norvège et l'Australie.
- À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués.

## B. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS

(en millions d'euros)	2018	2017
<b>COÛT DE RETRAITE PRIS EN CHARGE SUR L'EXERCICE</b>		
Coûts des services rendus	(14)	(16)
Charge d'intérêts nette	(5)	(6)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	0	(0)
Coûts des services passés	12	4
Effet des réductions et liquidations de régimes	1	(3)
Impact du plafonnement des actifs	-	-
<b>COÛT NET SUR LA PÉRIODE</b>	<b>(6)</b>	<b>(21)</b>
- dont coût opérationnel	(1)	(15)
- dont coût financier	(5)	(6)

(en millions d'euros)	2018	2017
<b>ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS</b>		
<b>VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>812</b>	<b>893</b>
Coûts des services rendus	14	16
Charge d'intérêts	13	13
Cotisations versées par les salariés	2	2
Modifications de régimes	(12)	(4)
Acquisitions et cessions d'activités	(0)	-
Réductions et liquidations de régimes	(3)	(23)
Prestations payées	(58)	(52)
Pertes et (gains) actuariels	(1)	7
Autres (variations de change)	6	(40)
<b>VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>773</b>	<b>812</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

(en millions d'euros)	2018	2017
<b>COUVERTURE DES ENGAGEMENTS</b>		
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>432</b>	<b>465</b>
Produit d'intérêts	8	7
(Pertes) et gains actuariels	(7)	30
Contributions de l'employeur	12	18
Contributions des salariés	2	2
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(3)	(26)
Prestations payées	(35)	(30)
Autres (variations de change)	7	(34)
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>415</b>	<b>432</b>

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
<b>COUVERTURE FINANCIÈRE</b>		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(497)	(527)
Valeur de marché des fonds investis	415	432
<b>COUVERTURE FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS FINANCÉS</b>	<b>(82)</b>	<b>(95)</b>
Valeur actuelle des engagements non financés	(276)	(285)
<b>ENGAGEMENT NET DE COUVERTURE</b>	<b>(358)</b>	<b>(380)</b>
Surplus non reconnu (dus à la limitation d'actifs)	-	-
<b>(PROVISION) / ACTIF NET</b>	<b>(358)</b>	<b>(380)</b>
- dont actif de pension	5	7

(en millions d'euros)	2018	2017
<b>ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE</b>		
<b>PROVISION / (ACTIF NET) AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>380</b>	<b>428</b>
Charge / (produit) reconnu en résultat	6	21
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	7	(23)
Utilisation	(35)	(40)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(0)	(6)
<b>PROVISION / (ACTIF NET) AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>358</b>	<b>380</b>
- dont actif de pension	5	7

### C. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Au cours du premier semestre, le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin au régime de retraite supplémentaire à prestations définies des Principaux Dirigeants pour les bénéficiaires étant à plus de sept ans de l'âge à compter duquel ils pourront liquider leurs droits à la retraite au titre du régime général de la sécurité sociale. Des compensations ont été accordées au titre des droits potentiels accumulés dans le passé.

Cette évolution du régime de retraite a conduit le Groupe à enregistrer un gain en résultat de 12 millions d'euros sur 2018.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Cette décision du Conseil d'Administration a par ailleurs amené la Société Nexans S.A. à mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à cotisations définies qui bénéficie aux vice-présidents *senior executive* membres du Comité Exécutif et aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

En ce qui concerne les pertes actuarielles sur l'exercice 2018, elles sont principalement dues au rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts et aux effets liés à l'expérience, partiellement compensés par l'évolution des taux d'actualisation.

Sur l'exercice 2017, les gains actuariels sont principalement dus au (i) au rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts, (ii) l'évolution des taux d'actualisation, partiellement compensés par (iii) les effets liés à l'expérience (effectifs de retraités, évolution de la réglementation fiscale). Le coût de retraite pris en charge sur l'exercice inclut un produit net non récurrent de 1 million d'euros comptabilisé au titre des nombreuses modifications de régimes, principalement en Suisse, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et au Canada.

Par ailleurs, les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 8 millions d'euros pour 2019.

Enfin, les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2018 s'élève à 90 millions d'euros (89 millions au titre de 2017).

## D. ANALYSE DES ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES ENGAGEMENTS

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	2018		2017	
	en millions d'euros	Part en %	en millions d'euros	Part en %
Taux d'actualisation	(7)	-1 %	(9)	-1 %
Hausse des salaires	(5)	-1 %	4	0 %
Mortalité	(0)	0 %	0	0 %
Rotation des effectifs	0	0 %	0	0 %
Autres changements d'hypothèses	3	0 %	(1)	0 %
<b>(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS D'HYPOTHÈSES</b>	<b>(9)</b>	<b>-1 %</b>	<b>(6)</b>	<b>-1 %</b>
<b>(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS DE PLAN</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>
<b>(GAINS) / PERTES SUR EFFETS D'EXPÉRIENCE</b>	<b>8</b>	<b>1 %</b>	<b>13</b>	<b>2 %</b>
<b>AUTRES</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL (GAINS) / PERTES GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE</b>	<b>(1)</b>	<b>0 %</b>	<b>7</b>	<b>1 %</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## E. RÉPARTITION PAR NATURE DES ACTIFS DE COUVERTURE

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre)	2018		2017	
	en millions d'euros	Part en %	en millions d'euros	Part en %
Actions <sup>(1)</sup>	130	31 %	136	32 %
Obligations et assimilées <sup>(1)</sup>	160	39 %	166	38 %
Immobilier	71	17 %	73	17 %
Liquidités	14	3 %	14	3 %
Autres	41	10 %	43	10 %
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS</b>	<b>415</b>	<b>100 %</b>	<b>432</b>	<b>100 %</b>

(1) Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

## F. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2018		
	Valeur réelle en millions d'euros	Valeur ajustée en million d'euros	Ecart en %
Europe	577	611	5,85 %
Amérique du nord	160	170	6,39 %
Asie	26	28	5,48 %
Autres pays	10	11	9,13 %
<b>TOTAL</b>	<b>773</b>	<b>819</b>	<b>5,99 %</b>

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2018		
	Valeur réelle en millions d'euros	Valeur ajustée en millions d'euros	Ecart en %
Europe	577	595	3,09 %
Amérique du nord	160	160	0,00 %
Asie	26	28	5,18 %
Autres pays	10	10	1,63 %
<b>TOTAL</b>	<b>773</b>	<b>792</b>	<b>2,50 %</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## G. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET LEURS RISQUES

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 58% de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2018.

### Suisse :

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux-tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 11 ans.

### Allemagne :

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 11 ans.

## Note 23. Provisions

### A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Risques sur affaires	32	36
Provisions pour restructuration	34	48
Autres provisions	81	89
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>173</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>210</b>	<b>39</b>	<b>81</b>	<b>90</b>
Dotations	48	15	22	11
Reprises (provisions utilisées)	(55)	(7)	(44)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(23)	(9)	(7)	(7)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(7)	(2)	(4)	(1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>173</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>89</b>
Dotations	41	16	19	6
Reprises (provisions utilisées)	(39)	(9)	(26)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(21)	(11)	(4)	(6)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(7)	-	(3)	(4)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>147</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>81</b>

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 31**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours, conformément à la **Note 1.E.a**.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 59 millions d'euros au 31 décembre 2018 (64 millions d'euros au 31 décembre 2017), voir **Note 31**.

Les reprises de provisions devenues sans objet sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

## B. ANALYSE DES COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration d'élèvent à 53 millions d'euros en 2018 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs <sup>(1)</sup>	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	16	1	3	21
Reprises de provisions devenues sans objet	(2)	(0)	(2)	(4)
Autres coûts de l'exercice	9	-	27	36
<b>TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>53</b>

(1) Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

En 2018, les sociétés du Groupe ont continué à mettre en œuvre les plans d'économie décidés auparavant et à mettre en étude de nouveaux plans pour répondre aux évolutions du marché mondial du câble.

La charge de 53 millions d'euros constatée dans les coûts de restructuration en 2018 correspond (i) principalement au provisionnement des plans de restructuration en Europe, en Corée et au Brésil, et (ii) à des coûts non provisionnables, notamment en Europe et aux Etats-Unis.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de maintenance de site, les coûts de gestion de projets ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée. Les produits générés par des cessions d'actifs liés aux plans de restructuration viennent en minoration des « Autres coûts monétaires » lors de leur cession effective.

En 2018, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

En 2017, les coûts de restructuration s'élevaient à 37 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs <sup>(1)</sup>	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	19	1	3	23
Reprises de provisions devenues sans objet	(3)	(1)	(4)	(8)
Autres coûts de la période	5	-	16	21
<b>TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>37</b>

(1) Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

La charge de 37 millions d'euros constatée dans les coûts de restructuration en 2017 correspondait (i) principalement au provisionnement des plans de restructuration au Brésil, en Europe et aux États-Unis et (ii) à des coûts non provisionnés.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 24. Endettement net

Au 31 décembre 2018, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective négative. Elle était notée BB par la même agence de notation avec une perspective stable au 31 décembre 2017.

### A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup> – Non courant	24.C	771	447
OCEANE <sup>(1)</sup> – Non courant	24.C	-	267
Autres emprunts non courants <sup>(1)</sup>		7	4
<b>TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS</b>		<b>778</b>	<b>718</b>
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup> – Courant	24.C	-	250
OCEANE <sup>(1)</sup> – Courant	24.C	269	-
Emprunts courants et intérêts courants non échus		169	158
Concours bancaires		15	11
<b>TOTAL EMPRUNTS COURANTS</b>		<b>453</b>	<b>419</b>
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>		<b>1 231</b>	<b>1 137</b>
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie		(870)	(711)
Équivalents de trésorerie		(31)	(94)
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>		<b>330</b>	<b>332</b>

(1) Hors intérêts non échus court terme.

Les « Emprunts courants » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales (programme dit *On Balance Sheet*) en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 80 millions d'euros (voir **Note 18**).

### B. VARIATION DE L'ENDETTEMENT BRUT

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Souscription / Remboursement	Variation du périmètre de consolidation	Variation des intérêts	Transfert de non courant à courant	Autres	31 décembre 2018
Emprunts obligataires – Non courant	447	323	-	-	-	1	771
OCEANE – Non courant	267	-	-	-	(267)	-	-
Autres emprunts non courants	4	3	-	-	(0)	-	7
Emprunts obligataires – Courant	250	(250)	-	-	-	-	-
OCEANE – Courant	-	(6)	-	-	267	8	269
Autres emprunts courants	133	17	-	-	0	(2)	148
Intérêts courants non échus	25	N/A	-	(4)	-	(0)	21
<b>DETTE FINANCIÈRE BRUTE hors concours bancaires</b>	<b>1 126</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>1 216</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## C. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture 2018	Valeur nominale à l'émission <sup>(3)</sup>	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire <sup>(4)</sup> (en euros)
OCEANE 2019	276	269	1 <sup>er</sup> janvier 2019	2,50 %	72,74
<b>TOTAL OCEANE<sup>(1)</sup></b>	<b>276</b>	<b>269</b>			
Emprunt obligataire 2021	254	250	26 mai 2021	3,25 %	N/A
Emprunt obligataire 2023	328	325	8 août 2023	3,75 %	N/A
Emprunt obligataire 2024	203	200	5 avril 2024	2,75 %	N/A
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES<sup>(2)</sup></b>	<b>785</b>	<b>775</b>			

(1) Dont intérêts courus court terme pour 7 millions d'euros.

(2) Dont intérêts courus court terme pour 14 millions d'euros.

(3) La valeur nominale à l'émission des OCEANE 2019 est basée sur le nombre d'obligations existant au 31 décembre 2018, multiplié par le prix unitaire d'émission de 72,74 euros.

(4) Valeur de remboursement au pair. Le ratio de conversion est de 1,1250 action pour l'OCEANE 2019.

### Emprunts obligataires non convertibles

Le 8 août 2018, Nexans a réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (échéance 8 août 2023) est assortie d'un coupon annuel de 3,75%. Le prix d'émission est de 100% de la valeur nominale de l'obligation.

Le 19 mars 2018, le remboursement de l'emprunt obligataire 2018 a été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 261 millions d'euros coupons courus inclus.

En raison du rapprochement de sa maturité, il avait été classé en dette financière courante au 31 décembre 2017.

Le 2 mai 2017, le remboursement de l'emprunt obligataire 2017 avait été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'élevait à 370 millions d'euros coupons courus inclus.

Le 5 avril 2017, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 200 millions d'euros à échéance 5 avril 2024. Le prix d'émission représentait 100,00% de la valeur nominale de l'obligation.

Le 26 mai 2016, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 250 millions d'euros à échéance 26 mai 2021. Le prix d'émission représentait 100,00% de la valeur nominale de l'obligation.

### Emprunts obligataires convertibles

Au 31 décembre 2018, la dette du Groupe comprend une OCEANE à échéance 1<sup>er</sup> janvier 2019. En raison du rapprochement de leur maturité, les OCEANE 2019, ont été classées en dette financière courante au 31 décembre 2018 cf. **Note 23.B.**

Les OCEANE 2019 prévoyaient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires le 1<sup>er</sup> juin 2018 (premier jour ouvré suivant). Ce droit n'a été que marginalement utilisé par les obligataires sur les OCEANE 2019 : seules 79 241 obligations sur un total de 3 780 588 d'obligations émises ont fait l'objet d'un exercice de ce droit de remboursement anticipé au 1<sup>er</sup> juin 2018, conduisant à comptabiliser un décaissement de 6 millions d'euros en contrepartie de la réduction de la dette.

En application de la norme IAS 32, la quote-part des emprunts obligataires convertibles (OCEANE 2019) correspondant à la valeur de l'option a été portée au poste des capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de 41 millions d'euros.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

### État de la situation financière consolidée

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
Emprunts obligataires convertibles – Part dette financière	221	226
Intérêts courus sur emprunts	55	47
<b>DETTE FINANCIÈRE</b>	<b>276</b>	<b>273</b>
Emprunts obligataires convertibles – Part capitaux propres (Réserves), avant impôts	41	41
<b>TOTAL SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES</b>	<b>317</b>	<b>314</b>

### Compte de résultat

(en millions d'euros)	2018	2017
Intérêts financiers contractuels	(7)	(7)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option	(8)	(3)
<b>CHARGE FINANCIÈRE TOTALE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES</b>	<b>(15)</b>	<b>(10)</b>

## D. ANALYSE PAR DEVISE ET TAUX D'INTÉRÊT DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE

### Dettes financières non courantes

(Au 31 décembre, hors intérêts courus non échus court terme)	TIE moyen pondéré <sup>(1)</sup> (%)		En millions d'euros	
	2018	2017	2018	2017
OCEANE 2019 <sup>(2)</sup>	N/A	5,73	N/A	267
Emprunt obligataire 2021	3,40	3,40	249	248
Emprunt obligataire 2023	3,89	N/A	323	N/A
Emprunt obligataire 2024	2,87	2,87	199	199
Autres	3,22	0,67	7	4
<b>TOTAL</b>	<b>3,47</b>	<b>4,10</b>	<b>778</b>	<b>718</b>

(1) Taux d'intérêt effectif.

(2) Les OCEANE 2019 ont été reclassées en dette financière courante sur 2018.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 99% à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont notamment composées d'emprunts accordés à Liban Câbles qui bénéficie d'un taux bonifié, et d'emprunts accordés à Nexans Côte d'Ivoire.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Dettes financières courante

(Au 31 décembre)	TIE moyen pondéré <sup>(1)</sup> (%)		En millions d'euros	
	2018	2017	2018	2017
Emprunt obligataire 2018	N/A	4,53	N/A	250
OCEANE 2019	5,73	N/A	269	N/A
Euro hors emprunts obligataires	1,82	1,80	78	71
Dollar américain	4,24	4,13	16	25
Autres	5,55	6,65	69	49
<b>TOTAL DETTES COURANTES HORS INTÉRÊTS COURUS</b>	<b>4,94</b>	<b>4,28</b>	<b>432</b>	<b>395</b>
Intérêts courus (y compris intérêts courus non échus sur dettes non courantes)	N/A	N/A	21	24
<b>TOTAL DETTES COURANTES</b>	<b>4,94</b>	<b>4,28</b>	<b>453</b>	<b>419</b>

(1) Taux d'intérêt effectif.

À fin décembre 2018, l'endettement en dollars américain provient principalement de filiales situées au Liban et au Brésil.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine), dans la zone Moyen-Orient / Afrique (Maroc et Côte d'Ivoire) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe, hormis les OCEANE 2019, est majoritairement à taux variable.

## E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCES (Y COMPRIS INTÉRÊTS À PAYER)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La société Nexans S.A., en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 27.A**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Échéancier au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2019	269	7	-	-	-	-	269	7
Emprunt obligataire 2021	-	8	250	16	-	-	250	24
Emprunt obligataire 2023	-	12	325	49	-	-	325	61
Emprunt obligataire 2024	-	6	-	22	200	6	200	33
Autres emprunts non courants	-	0	7	0	0	-	7	0
Emprunts courants et concours bancaires	163	3	-	-	-	-	163	3
<b>TOTAL</b>	<b>432</b>	<b>36</b>	<b>582</b>	<b>87</b>	<b>200</b>	<b>6</b>	<b>1 214</b>	<b>128</b>

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- L'OCEANE 2019 est considérée remboursée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe ;
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2018 ;
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2018 ;
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2018 (voir ci-dessus **Note 24.D**) pour les emprunts à taux variable.

## Note 25. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017 retraité <sup>(1)</sup>
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>1 290</b>	<b>1 280</b>
Dettes sociales	201	215
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	43	47
Autres dettes fiscales	16	27
Produits constatés d'avance	0	0
Autres dettes	39	42
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>298</b>	<b>331</b>

(2) Le retraitement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 est présenté en Note 3.

Au 31 décembre 2018, les dettes fournisseurs du Groupe incluent environ 292 millions d'euros (290 millions d'euros au 31 décembre 2017) liés à des achats de cuivre pour lesquels les délais de paiement peuvent être, dans certains cas, supérieurs à ceux que l'on observe habituellement pour ce type d'approvisionnement.

Les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations s'élèvent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 26. Instruments dérivés

(en millions d'euros)	31 décembre 2018							31 décembre 2017		
	Notionnels				Total	Valeur de marché		Notionnels	Valeur de marché	
DÉRIVÉS DE CHANGE	USD	NOK	EUR	Autres		Actif	Passif		Actif	Passif
<i>DÉRIVÉS DE CHANGE – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</i>										
						21	28		21	26
Vente à terme	370	564	592	331	1 857			1 526		
Achat à terme	353	854	421	225	1 853			1 521		
<i>DÉRIVÉS DE CHANGE – COUVERTURE ÉCONOMIQUE</i>										
						17	14		10	11
Vente à terme	321	19	241	394	975			1 022		
Achat à terme	493	8	208	268	977			1 018		
<i>DÉRIVÉS DE MÉTAUX</i>										
	Cuivre	Aluminium	Plomb	Autres	Total	Actif	Passif	Notionnels	Actif	Passif
<i>DÉRIVÉS DE MÉTAUX – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</i>										
						2	17		47	1
Vente à terme	89	9	1	-	99			64		
Achat à terme	325	66	37	-	428			342		
<i>DÉRIVÉS DE MÉTAUX – COUVERTURE ÉCONOMIQUE</i>										
						1	3		3	1
Vente à terme	48	15	1	-	63			51		
Achat à terme	71	23	0	-	94			58		
<b>TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE ET MÉTAUX</b>						<b>41</b>	<b>62</b>		<b>81</b>	<b>39</b>

### Dérivés de change

En 2018, la part inefficace sur les dérivés de change représente une perte de 9 millions d'euros. Elle est incluse dans la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé pour la partie opérationnelle et dans la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » pour la partie financière.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 16 millions d'euros de pertes ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé et 8 millions d'euros de gains ont été recyclés par résultat.

### Dérivés de métaux

En 2018, la part inefficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie représente un montant non significatif inclus dans la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat consolidé, au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 49 millions d'euros de pertes ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé et 12 millions d'euros de pertes ont été recyclés par résultat.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 27. Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et de contrepartie bancaires, de dépôt et placement.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2018 sont situées au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change et de taux.

La politique de gestion du risque lié aux métaux non ferreux est aussi définie et contrôlée de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe. La Direction « Gestion des Métaux » centralise l'accès au marché, en exécutant les demandes des filiales. Seules l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine accèdent directement au marché au 31 décembre 2018.

### A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

#### Financement du Groupe

##### *Suivi et contrôle du risque de liquidité*

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base bimensuelle l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent par ailleurs mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base bimensuelle.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette financière nette, telle que définie en **Note 24**, sur une base mensuelle.

##### *Gestion des excédents de trésorerie du Groupe*

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Au 31 décembre 2018, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et peuvent être placés :

- Dans des comptes courants ouverts auprès de banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables et qui n'appliquent pas de conditions de taux d'intérêt négatives ;
- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « *investment grade* » ; ou
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

### Principales sources de financement

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunt obligataire convertible, à savoir l'OCEANE 2019 (voir **Note 24**).
- Emissions obligataires 2021, 2023 et 2024 (voir **Note 24**).
- Une ligne de crédit syndiqué à moyen terme de 600 millions d'euros, incluant une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros.
- Opérations de titrisation et d'affacturage des créances commerciales et fiscales :

Le programme de titrisation existant, datant du 29 mars 2010 et renouvelé pour cinq ans le 30 mars 2015 portait sur la titrisation de créances commerciales en France et en Allemagne. Le programme de titrisation a été amendé le 23 mai 2017 pour mettre fin au programme déconsolidant *Off Balance Sheet* et ne préserver que le programme non-déconsolidant *On Balance Sheet* (voir **Note 18**). En conséquence de la suppression du programme déconsolidant, seule Nexans France est désormais partie au programme de titrisation. Le programme consolidant *On Balance Sheet* est en vigueur jusqu'en mars 2020 et couvre un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 80 millions d'euros.

Les autres principales opérations de titrisation et d'affacturage de créances commerciales concernent la Norvège et le Maroc.

En Norvège, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage est de 54 millions d'euros au 31 décembre 2018 (51 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Au Maroc, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage est de 8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (11 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a cédé des créances fiscales (CIR et CICE) pour un montant net de commissions de 20 millions d'euros.

- Lignes de crédit locales.

### Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le 12 décembre 2018, un amendement du contrat de la ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros a été signé. Son échéance est désormais fixée au 12 décembre 2023, et il comprend au sein des 600 millions d'euros une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ayant pour vocation à sécuriser un programme de titres négociables. Ce programme a été signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros, et est non utilisé au 31 décembre 2018.

Le crédit syndiqué amendé comporte une obligation de respect de deux ratios financiers, applicables à compter du 30 juin 2019 inclus :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 1.E.b** qui ne doit pas excéder 3.2.

La différence entre ces ratios financiers et ceux applicables au 31 décembre 2018, mentionnés ci-dessous, prend en compte les conséquences de l'application d'IFRS 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Au 31 décembre 2018, comme à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, les ratios applicables et très largement respectés sont les suivants :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.10 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé qui ne doit pas excéder 3.0.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2019 et les emprunts obligataires, 2021, 2023 et 2024 des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Le programme de titrisation de créances commerciales renouvelé pour cinq ans le 30 mars 2015 et amendé en mai 2017 contient des clauses similaires à celles négociées lors de la mise en place initiale en 2010. Il ne comporte pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

## B. RISQUE DE TAUX

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2018 des emprunts obligataires 2021, 2023 et 2024.
- L'endettement à court terme du Groupe comprend l'OCEANE 2019 à taux fixe. En dehors cet emprunt obligataire, l'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, EURIBOR, LIBOR ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe renégocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 739 millions d'euros et 660 millions d'euros au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

En 2018, comme en 2017, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018			2017		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
<b>TAUX VARIABLES</b>						
Dettes financières <sup>(1)</sup>	162	1	163	145	2	147
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(901)	-	(901)	(805)	-	(805)
<b>POSITION NETTE À TAUX VARIABLES</b>	<b>(739)</b>	<b>1</b>	<b>(738)</b>	<b>(660)</b>	<b>2</b>	<b>(658)</b>
<b>TAUX FIXES</b>						
Dettes financières <sup>(1)</sup>	291	777	1 068	274	716	990
<b>POSITION NETTE À TAUX FIXES</b>	<b>291</b>	<b>777</b>	<b>1 068</b>	<b>274</b>	<b>716</b>	<b>990</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>(448)</b>	<b>778</b>	<b>330</b>	<b>(386)</b>	<b>718</b>	<b>332</b>

(1) Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

## **C. RISQUES SUR LES COURS DE CHANGE ET DE MÉTAUX**

L'exposition au risque de change est essentiellement liée aux transactions opérationnelles (achats et ventes). Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. Néanmoins, en cas d'existence de dette libellée dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle, sauf exception, le risque de change inhérent est couvert.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale.

Le Groupe a pour politique de couvrir les risques sur les cours des métaux non ferreux et de change liés à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée, et contrôlées respectivement par la Direction « Gestion des métaux » et par la Direction « Trésorerie et Financement ».

### **Modalités de suivi et de couverture de l'exposition change**

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi trimestriel à la direction « Trésorerie et Financement » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non dans le système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leurs flux futurs en devises et les couvertures qui y sont affectées ainsi qu'une réconciliation entre leurs prévisions précédentes et leur réalisation.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, le Département « Audit Interne » examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou une perte pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent de façon centralisée ou localement le risque en réalisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. L'objectif est de ramener les flux dans la devise fonctionnelle de la filiale.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

## Modalités de suivi et de couverture de l'exposition métal

Le contrôle de la bonne application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer en permanence d'un stock minimum de métal, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la marge opérationnelle. Comme précisé dans la **Note 1.F.c**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la marge opérationnelle du Groupe.

La marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur du bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La vive concurrence sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux futurs (contrats sur le LME, COMEX ou SHFE, voir **Note 27.D** partie « Instruments dérivés sur les métaux ») que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

## D. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2018 un encours supérieur à 5% des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de *credit management* commune au Groupe et déployée aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance-crédit commune pour la plupart des filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. À l'heure actuelle, en dépit d'une légère amélioration sur le Brésil, il reste difficile de couvrir le risque de crédit en Turquie, en Arabie Saoudite et dans l'Afrique sub-saharienne.

## Dérivés de change

Afin de limiter le risque de contrepartie, la politique du Groupe n'autorise, pour les entités ayant des engagements commerciaux à moyen ou long terme, la prise de dérivés de change à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an, les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's. Lorsque ces notations ne peuvent être respectées en raison des conditions bancaires existant dans certains pays, les entités concernées maintiennent une exposition minimum, répartie sur au moins trois banques pour limiter le risque de contrepartie.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2018 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018		2017	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	2 322	2 323	2 214	2 224
Entre 1 an et 2 ans	500	501	273	274
Entre 2 ans et 3 ans	7	8	50	48
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	2	2
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 829</b>	<b>2 832</b>	<b>2 539</b>	<b>2 548</b>

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2018 des filiales australienne, néo-zélandaise et chinoises. Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge ») ;
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de futures et d'options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A- / A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB- / Baa3 et BBB+ / Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 25 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB+ ou BBB, 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de futures et d'options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois effectuées ces compensations contractuelles. Au 31 décembre 2018 ce risque maximum théorique se limite à 5 millions d'euros. Il était de 58 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018		2017	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	413	161	320	115
Entre 1 an et 2 ans	105	1	44	-
Entre 2 ans et 3 ans	4	-	33	-
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	3	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>522</b>	<b>162</b>	<b>400</b>	<b>115</b>

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 19**) représentent un montant de 3 millions d'euros au 31 décembre 2018 (3 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de réalisation de risque systémique.

### Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-après présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2018. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élèvent à 626 millions d'euros, soit 69% du total Groupe.

(Au 31 décembre 2018, en millions d'euros)

NOTATION DE LA CONTREPARTIE <sup>(1)</sup>	AA-	A+	A	A-	BBB+	SICAV	Total
Disponibilités	112	221	293	-	-	-	626
OPCVM Monétaires Court Terme <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	-	-
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>221</b>	<b>293</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>626</b>

(1) Selon la notation Standard & Poor's.

(2) Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 27.A**.

## E. ANALYSES DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

### Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe. Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :

- Une majoration de la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés) ;
- Une revalorisation du Stock Outil du Groupe ;
- Une hausse limitée du besoin en fonds de roulement du Groupe, et donc une hausse limitée de ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation).

Au niveau du Groupe, l'impact sur le besoin en fonds de roulement est limité et résulte principalement du débouclage des dérivés. Des variations significatives peuvent se produire au niveau des entités locales en lien avec les conditions de prix.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aurait un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Hausse de 10% des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2018 et 2017, avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du *spread* des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient affectées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 de respectivement 40 000 et 62 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (EURIBOR 3 mois) de -0,32% en 2018 et -0,33% en 2017.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge, ni d'évolution liée au taux de change).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 50 375 et 54 100 tonnes au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017.
- Taux d'impôt théorique de 34,43% en 2018 et 2017.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

(en millions d'euros)	2018	2017
Impact sur le résultat opérationnel	29	32
Impact sur le résultat financier	0	0
<b>Impact net sur le résultat (après impôts)</b>	<b>19</b>	<b>21</b>
<b>Impact sur les capitaux propres<sup>(1)</sup> (après impôts)</b>	<b>15</b>	<b>19</b>

(1) Hors résultat net de la période.

### Sensibilité au dollar américain (USD)

Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.

La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10% des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2018 et 2017 (soit à titre d'illustration, un cours USD/EUR de respectivement 1,26 et 1,32 sans modification de la courbe des points de terme).

Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés du Groupe en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients et fournisseurs ainsi que la dette nette.

Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

<b>Sensibilité au 31 décembre 2018</b> (en millions d'euros)	<b>Impact net sur le résultat</b> (après impôts <sup>(2)</sup> )	<b>Impact capitaux propres<sup>(1)</sup></b> (après impôts <sup>(2)</sup> )
Clients et comptes rattachés	(13)	N/A
Comptes bancaires	(5)	N/A
Fournisseurs	22	N/A
Prêts / Emprunts	(2)	-
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD<sup>(3)</sup></b>	<b>2</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme <sup>(4)</sup>	(29)	(18)
Portefeuille de ventes à terme <sup>(4)</sup>	18	23
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS USD</b>	<b>(11)</b>	<b>5</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>(9)</b>	<b>5</b>

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(4) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

<b>Sensibilité au 31 décembre 2017</b> (en millions d'euros)	<b>Impact sur le résultat net</b> (après impôts <sup>(2)</sup> )	<b>Impact capitaux</b> <b>propres<sup>(1)</sup> (après impôts<sup>(2)</sup>)</b>
Clients et comptes rattachés	(11)	N/A
Comptes bancaires	(4)	N/A
Fournisseurs	21	N/A
Prêts / Emprunts	(2)	-
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD<sup>(3)</sup></b>	<b>4</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme <sup>(4)</sup>	(24)	(16)
Portefeuille de ventes à terme <sup>(4)</sup>	16	19
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS USD</b>	<b>(8)</b>	<b>3</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>(4)</b>	<b>3</b>

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(4) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Sensibilité à la couronne norvégienne (NOK)

Le NOK est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de haute tension sous-marine.

La simulation est réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation de 10% du cours spot du NOK contre toute devise par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2018 et 2017 (soit à titre d'illustration, un cours NOK/EUR de respectivement 10,9 et 10,8) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Impact net sur le résultat (après impôts <sup>(2)</sup> )	Impact capitaux propres <sup>(1)</sup> (après impôts <sup>(2)</sup> )
Clients et comptes rattachés	2	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	11	-
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK</b>	<b>9</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme <sup>(3)</sup>	(6)	28
Portefeuille de ventes à terme <sup>(3)</sup>	-	(45)
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK</b>	<b>(6)</b>	<b>(17)</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>3</b>	<b>(17)</b>

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)	Impact sur le résultat net (après impôts <sup>(2)</sup> )	Impact capitaux propres <sup>(1)</sup> (après impôts <sup>(2)</sup> )
Clients et comptes rattachés	-	N/A
Comptes bancaires	(2)	N/A
Fournisseurs	0	N/A
Prêts / Emprunts	8	-
<b>POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme <sup>(3)</sup>	(4)	21
Portefeuille de ventes à terme <sup>(3)</sup>	-	(25)
<b>POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
<b>IMPACT NET SUR LE GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>(4)</b>

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 28. Informations complémentaires sur les instruments financiers

### A. CATÉGORIES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Catégories IFRS 9	Catégorie juste valeur	2018		2017 retraité <sup>(1)</sup>	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIF</b>						
Titres de participation dans les sociétés non consolidées <sup>(2)</sup>	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		18	18	20	20
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		3	3	3	3
Autres actifs financiers non courants	Prêts et Créances		31	31	48	48
<b>Créances commerciales</b>						
▪ Actifs sur contrats	Prêts et Créances		95	95	134	134
▪ Clients et comptes rattachés	Prêts et Créances		1 021	1 021	1 033	1 033
Dérivés <sup>(3)</sup>	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change : 2 Métal : 1	38 3	38 3	31 50	31 50
	Autres actifs financiers courants	Prêts et Créances	109	109	107	107
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	31 870	901	94 711	805
	<b>PASSIFS</b>					
<b>Dettes financière Brute</b>						
- Emprunts obligataires convertibles <sup>(4)</sup>	Passif financier au coût amorti		276	276	273	293
- Emprunts obligataires <sup>(4)</sup>	Passif financier au coût amorti		785	782	715	740
- Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		170	170	149	149
<b>Dettes commerciales</b>						
▪ Passifs sur contrats	Passif financier au coût amorti		252	252	165	165
▪ Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		1 290	1 290	1 320	1 320
Dérivés <sup>(3)</sup>	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change : 2 Métal : 1	42 20	42 20	37 2	37 2
	Autres passifs financiers courants	Passif financier au coût amorti	255	255	283	283

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 est présenté en Note 3.

(2) Le comparatif 2017 des titres de participation dans les sociétés non consolidées a été ajusté des changements opérés au titre d'IFRS 9 cf. Note 3. Au 31 décembre 2017, les montants étaient classés en « Titres disponibles à la vente » pour la totalité soit 23 millions d'euros.

(3) Pour les dérivés documentés comme couverture de flux de trésorerie, le traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

(4) Dont intérêts courus court terme cf. Note 24.C.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

L'endettement à taux fixe du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette de l'OCEANE 2019 et des emprunts obligataires 2021, 2023 et 2024, et dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti.

La juste valeur des obligations 2021, 2023 et 2024 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2018 et inclut les coupons courus à date de clôture.

La juste valeur de l'OCEANE au 31 décembre 2018 correspond à sa valeur de remboursement du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Au 31 décembre 2017, la situation était la suivante :

- i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2017 (51,11 euros) ;
- ii. Cotation spot de l'OCEANE 2019 au 31 décembre 2017 (77,47 euros) ;
- iii. Taux *swap* euro de -0,35% à deux ans pour l'OCEANE 2019 ;
- iv. *Spread* de crédit à deux ans (30 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 43% ;
- v. Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).

## B. CALCULS DES GAINS ET PERTES NETS

2018 (en millions d'euros)	Gains / Pertes Nets					2018
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		A la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
<b>OPÉRATIONNEL</b>						
Créances	N/A	N/A	11	3	-	14
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	25	N/A	N/A	-	25
Passifs financiers au coût amorti	N/A	N/A	(32)	N/A	-	(32)
<i>Coût de la couverture</i>						(3)
TOTAL OPÉRATIONNEL	-	25	(21)	3	-	4
<b>FINANCIER</b>						
Titres non consolidés	N/A	-	-	-	-	-
Prêts	-	N/A	7	(0)	-	7
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	8	N/A	N/A	-	8
Passifs financiers au coût amorti	(47)	N/A	(8)	N/A	-	(55)
<i>Coût de la couverture</i>						(6)
TOTAL FINANCIER	(47)	8	(1)	(0)	-	(46)
<b>TOTAL</b>	<b>(47)</b>	<b>33</b>	<b>(22)</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>(42)</b>

Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 24**).

Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 27**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 4 millions d'euros en 2018 et 3 millions d'euros en 2017. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers » s'ils portent sur un des agrégats opérationnels comme indiqués dans le tableau ci-avant, ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (net) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette financière nette.

Les dépréciations portant sur des créances d'exploitation sont comptabilisées au sein du résultat opérationnel, celles portant sur des prêts sont comptabilisées en résultat financier.

## Note 29. Contrats de location simple

Les loyers restants dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>156</b>	<b>32</b>	<b>76</b>	<b>48</b>
Au 31 décembre 2017	141	37	75	29

## Note 30. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Quiñenco, actionnaire de référence de Nexans, avec les sociétés associées, avec les sociétés non consolidées et avec les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 30.D**).

### A. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET NON CONSOLIDÉES

#### Compte de résultat

(en millions d'euros)	2018	2017
<b>REVENUS</b>		
- Sociétés non consolidées	38	35
- Sociétés associées	8	7
<b>COÛT DES VENTES</b>		
- Sociétés non consolidées	(42)	(53)
- Sociétés associées	(7)	(11)

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## État de la situation financière

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2018	2017
<b>ACTIF</b>		
- Sociétés non consolidées	8	6
- Sociétés associées	1	5
<b>DETTES / (CRÉANCES) FINANCIÈRES</b>		
- Sociétés non consolidées	(11)	(9)
- Sociétés associées	-	1
<b>AUTRES DETTES</b>		
- Sociétés non consolidées	10	16
- Sociétés associées	1	1

## B. RELATIONS AVEC LE GROUPE QUIÑENCO

Au 31 décembre 2018, le groupe Quiñenco détient environ 29% du capital de la Société via ses sociétés Invexans et Tech Pack. Le groupe Quiñenco a pris l'engagement à long terme de ne pas demander de représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2018 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant en date du 30 septembre 2008.

Les flux et positions dans l'état de la situation financière correspondant aux contrats commerciaux avec le groupe Quiñenco sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 30.A** au sein des lignes « Sociétés associées ».

## C. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

En 2018, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux, les membres du Management Board tel qu'existant jusqu'en novembre 2018, et les membres du Comité Exécutif à compter de décembre 2018.

En 2017, les Principaux Dirigeants étaient les mandataires sociaux et les membres du Management Board.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2018	2017
Rémunération au titre du mandat social <sup>(1)</sup>	3,4	2,3
Jetons de présence <sup>(1)</sup>	-	-
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature <sup>(1)</sup>	6,2	4,7
Options de souscription <sup>(2)</sup>	-	-
Actions de performance <sup>(2)</sup>	2,5	2,0
Indemnités de départ <sup>(1)</sup>	-	-
Plan d'Intéressement Long Terme <sup>(2)</sup>	0,4	0,4
Charges sur engagements de retraite <sup>(3)</sup>	2,3	2,3
<b>RÉMUNÉRATIONS TOTALES</b>	<b>14,8</b>	<b>11,7</b>

(1) Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

(2) Charges comptabilisées durant l'exercice.

(3) Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants (dirigeants et mandataires sociaux) :

- Lors de la réunion du 3 juillet 2018, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Christopher Guérin Directeur Général du Groupe.
- Le 3 juillet 2018, Arnaud Poupart-Lafarge a quitté les organes de direction du Groupe dans le cadre de son départ du Groupe, effectif en septembre 2018. Au cours de l'année 2018, il a perçu 0,2 million d'euros au titre de son indemnité de concurrence.
- Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type s'élève à 12 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2017).
- Le 27 juillet 2018, le Conseil d'Administration a adopté un nouveau plan de rémunération à long terme destinés aux principaux *managers* et dirigeants du Groupe. Ce plan inclut un plan cash d'intéressement long terme (PILT) et un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

### Engagements pris à l'égard du Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Christopher Guérin en tant que Directeur Général est décrit en détail à la section 2.5.4 « Engagements pris à l'égard du Directeur Général. ».

Christopher Guérin bénéficiera en tant que Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2018 et qui seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2019 :

- En cas de révocation de son mandat de Directeur Général, Christopher Guérin bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est conditionné à l'atteinte d'un taux de réalisation global des objectifs de la rémunération variable annuelle cible d'au moins 60% en moyenne sur les trois exercices précédant la date du départ contraint. Le versement de cette indemnité ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, cette condition étant présumée satisfaite sauf décision contraire du Conseil d'Administration, ou en cas de faute grave.

Dans l'éventualité où le départ contraint interviendrait sans que trois exercices n'aient pu s'achever depuis la prise de fonction du Directeur Général, l'indemnité serait égale à une année de la rémunération globale (parts fixe et variable) et la condition de performance s'apprécierait sur les seuls exercices effectivement achevés (un ou deux ans).

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Christopher Guérin percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle (part fixe), versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Conformément aux dispositions de l'article 23.3 du Code AFEP-MEDEF dans sa version de juin 2018, le Conseil se prononcera en cas de départ de Christopher Guérin sur l'application ou non de l'accord de non-concurrence et pourra y renoncer (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

De plus, conformément aux dispositions de l'article 23.4 du Code AFEP-MEDEF, le versement de l'indemnité de non concurrence sera exclu dès lors que Christopher Guérin fera valoir ses droits à la retraite.

Enfin, conformément à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2019 décrite à la section 2.5.4.4. à l'article 23.6 du Code AFEP-MEDEF, l'ensemble des indemnités de départ (indemnité de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Christopher Guérin bénéficierait des droits acquis au titre du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par le Groupe en 2018, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux. La cotisation annuelle versée par la Société correspond à 20% de la rémunération annuelle totale (rémunérations fixe et variable) réellement perçue par le Directeur Général.

## Note 31. Passifs éventuels, litiges

### A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne.

Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont par la suite intenté un recours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne qui a accepté de l'examiner le 26 septembre 2018 et la procédure suit son cours.

S'agissant d'éventuelles conséquences indirectes, l'un des concurrents de Nexans faisant l'objet d'actions de suivi initiées en 2015 a intenté un recours en contribution à l'encontre d'autres groupes de sociétés producteurs de câbles sanctionnés par la Commission européenne, dont Nexans France SAS et la Société.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. Dans les procédures engagées par l'autorité de la concurrence australienne (l'« ACCC »), les tribunaux australiens ont débouté l'ACCC de ses procédures et ont refusé de sanctionner Nexans dans le secteur des câbles haute tension et sa filiale australienne dans une affaire impliquant la vente de câbles de basse et moyenne tension.

À ce jour, les enquêtes de concurrence encore en cours dans le secteur des câbles haute tension sont celles ouvertes en Corée du Sud et au Brésil.

*Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.*

Comme précisé dans sa communication antérieure, les filiales coréennes locales coopèrent avec les autorités de la concurrence en Corée (« KFTC ») dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des segments hors haute tension. Dix cas ont été jugés par la KFTC et les filiales coréennes de Nexans ont été exonérées par la KFTC du paiement d'une amende suite à leur coopération pour huit cas. Pour les autres cas, les filiales coréennes se sont vues accorder des réductions d'amende pour leur coopération avec la KFTC et se sont vues condamnées par la KFTC à payer un total de 850 000 euros.

S'agissant de réclamations clients, suite aux décisions de la KFTC dans le cadre des procédures mentionnées ci-dessus ou antérieures à 2013, les filiales coréennes ont fait l'objet de sept assignations par des clients, et ont été condamnées à indemniser des clients pour des montants entre 200 milliers d'euros dans un cas, et 6 millions d'euros dans un second cas (pour lequel les filiales coréennes ont fait appel de la décision de justice). A ce jour, d'autres contentieux avec des clients sont en cours.

Au Brésil, le 11 février 2019, la Société a été informée de l'opinion de l'autorité d'enquête de la Concurrence brésilienne (« CADE »), qui a conclu que Nexans a participé à une infraction aux lois brésiliennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute-tension terrestre et sous-marin et recommande au Tribunal Administratif de CADE, qui doit statuer, l'imposition d'une sanction. A ce stade Nexans ne peut préjuger de la décision du Tribunal et se défend avec force, sur la base d'éléments solides et Nexans espère que le Tribunal Administratif les prendra en compte.

En Espagne, le 24 novembre 2017, Nexans Iberia et la Société (en qualité de société mère) ont été notifiées de la décision de l'autorité de la Concurrence Espagnole (« CNMC »), qui a conclu que Nexans Iberia a participé directement à une infraction aux lois espagnoles de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie basse et moyenne tension. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement de l'amende infligée à Nexans Iberia par la CNMC. Début janvier 2018, Nexans Iberia a payé l'amende de 1,3 millions d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC.

Une provision pour risques pour couvrir l'ensemble des enquêtes mentionnées ci-dessus et les conséquences directes et indirectes des décisions rendues ou à rendre et notamment les réclamations clients subséquentes (existantes ou éventuelles) est enregistrée par le Groupe pour un montant de 59 millions d'euros. La provision est basée sur les estimations du *management* fondées sur les cas similaires et sur la base des informations disponibles à ce jour. Il existe des incertitudes sur l'ampleur des risques liés à ces procédures et éventuelles réclamations clients subséquentes. Les coûts finaux liés à ces risques pourraient ainsi être significativement différents du montant de provision reconnu dans les comptes.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité ont été continuellement et significativement renforcés ces dernières années (voir la section 3.2 de la partie « Principaux facteurs de risque et leur gestion au sein du Groupe »), cependant, le Groupe ne peut garantir que les risques et les problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles éthiques et de conduite des affaires seront totalement maîtrisés ou éliminés. Le programme de conformité du Groupe inclut des mesures de détection qui peuvent mener à des enquêtes internes et en fin de compte à des enquêtes externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société indique qu'une issue défavorable de procédures et / ou enquêtes concurrence ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

## **B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU A CONSTITUTION DE PROVISIONS**

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2018 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 31 décembre 2018, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

### Note 32. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2018 et 2017 sont repris ci-après.

#### A. ENGAGEMENTS LIÉS AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE CONSOLIDÉ

##### Contrat de rachat de créances commerciales

Un contrat de rachat de créances commerciales euro (tel que décrit dans la **Note 27.A**) a été mis en place au cours du deuxième trimestre 2010 et a été renouvelé le 30 mars 2015 pour une durée maximale de cinq années. Suite à l'amendement effectué en mai 2017, le cautionnement solidaire octroyé par Nexans S.A. au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération couvre pour une première partie les obligations de paiement auxquelles est soumise la filiale cédante en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre du cédant.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2018.

Le montant du cautionnement consenti s'élève au 31 décembre 2018 pour la première partie à 24 millions d'euros et pour la seconde partie à 95 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2018.

##### Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, normalement sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 31**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs.

Fin 2017, Nexans a investi dans la société IES, leader de la production de solutions de recharge pour les véhicules électriques, à hauteur de 27,8% du capital.

Cette société est consolidée par mise en équivalence.

Le contrat d'acquisition prévoit une option d'achat laissant la possibilité à Nexans d'acquérir en juin 2019 jusqu'à 51% du capital à la valeur de marché. La levée de cette option entraînerait un décaissement de 14 millions d'euros à 16 millions d'euros.

Par ailleurs, le contrat prévoit également une option de vente pour le cédant.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

### Acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Quiñenco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par l'entité juridique Invexans SA (anciennement Madeco) au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Quiñenco en relation avec les montants dus par le groupe Quiñenco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Quiñenco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reales (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Quiñenco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties. Une partie de ces litiges a été soldée suite à des accords transactionnels conclus entre 2014 et 2017 dans le cadre d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil.

## B. ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés au financement du groupe sont résumés ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2018	2017
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Crédit syndiqué <sup>(1)</sup>	26.A	660	660
Sûretés réelles			-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Crédit syndiqué – Ligne non utilisée à échéance le 12 décembre 2023	26.A	600	600
Titrisation de créances – Montant maximum de créances cédées <sup>(2)</sup>	26.A	80	80

(1) Dans le cadre du crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Financial & Trading Services en faveur des banques parties au contrat.

(2) Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales, amendée en mai 2017.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## C. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles sont résumés ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Note	2018	2017
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Instruments dérivés d'achat de devises <sup>(1)</sup>	26	2 830	2 539
Instruments dérivés d'achat de métal	26	522	400
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles <sup>(2)</sup>		166	168
Engagements d'indemnisation de tiers	Voir (a)	3 441	3 015
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur achat de cuivre (tonnes)	Voir (b)	130 141	122 490
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	29	156	141
Autres engagements donnés			0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Instruments dérivés de vente de devises <sup>(1)</sup>	26	2 832	2 548
Instruments dérivés de vente de métal	26	162	115
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur vente de cuivre (tonnes)	Voir (b)	125 903	108 249
Autres engagements reçus		418	584

(1) Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(2) Intègre au 31 décembre 2018 un engagement de 138 millions d'euros relatif à la construction du nouveau câblier.

### (a) Engagements d'indemnisation de tiers

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment des institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 725 millions d'euros et 710 millions d'euros au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 31**.

Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 2 716 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2 305 millions d'euros au 31 décembre 2017). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

### (b) Contrats *Take-or-pay* (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats *Take-or-Pay* de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 27.D**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats *Take-or-pay* dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

### Note 33. Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2018.

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>France</b>			
Nexans S.A. <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	100 %	100 %	
Lixis	100 %	100 %	
Nexans France	100 %	100 %	
Nexans Interface	100 %	100 %	
Eurocable	100 %	100 %	
Recycables	36,50 %	36,50 %	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100 %	100 %	
IES Energy	27,80 %	27,80 %	Mise en équivalence
Nexans Financial & Trading Services <sup>(3)</sup>	100%	100%	
<b>Belgique</b>			
Nexans Benelux SA	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	100 %	100 %	
Nexans Services <sup>(4)</sup>	100 %	100 %	
Opticable SA NV	60 %	60 %	
<b>Allemagne</b>			
Nexans Deutschland GmbH	100 %	100 %	
Metrofunkabel Union GmbH	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH <sup>(5)</sup>	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100 %	100 %	
<b>EUROPE DU NORD</b>			
Nexans Nederland BV	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	100 %	100 %	
Nexans Subsea Operations	100%	100%	
Nexans Suisse SA	100 %	100 %	
Confecta AG	100 %	100 %	
Nexans Re <sup>(6)</sup>	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	100 %	100 %	
Nexans Sweden AB	100 %	100 %	
Nexans Industry Solutions <sup>(3)</sup>	100 %	100 %	

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>EUROPE DU SUD</b>			
Nexans Iberia SL	100 %	100 %	
Nexans Italia SpA	100 %	100 %	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100 %	100 %	
Nexans Intercablo SpA	100 %	100 %	
Nexans Hellas S.A. <sup>(2)</sup>	89,14 %	89,14 %	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100 %	100 %	
<b>EUROPE DE L'EST</b>			
Nexans Romania	100 %	100 %	
<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>			
Nexans Canada Inc	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	100 %	100 %	
AmerCable Inc	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	100 %	100 %	
Berk-Tek LLC	100 %	100 %	
Nexans High Voltage USA Inc	100 %	100 %	
<b>AMÉRIQUE DU SUD</b>			
Invercable	100 %	100 %	
Nexans Chile S.A.	100 %	100 %	
Colada Continua S.A.	41 %	41 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100 %	100 %	
Indeco Peru <sup>(2)</sup>	96,73 %	96,73 %	
Cobrecon	33,33 %	32,24 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100 %	100 %	
<b>AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT</b>			
Liban Câbles SAL	91,15 %	91,15 %	
Nexans Maroc <sup>(2)(7)</sup>	83,59 %	83,59 %	
Qatar International Cable Company	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence
Nexans Kabelmetal Ghana Ltd	59,13 %	59,13 %	
Nexans Côte d'Ivoire	60 %	53,27 %	

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>			
Nexans Hong Kong Ltd	100 %	100 %	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans China Wire & Cables Co. Ltd	100 %	100 %	
Ltd Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co. Ltd	75 %	75 %	
Nexans (Suzhou) Cables Solutions Co., Ltd	100 %	100 %	
Nexans Korea Ltd	99,51 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	97,90 %	97,90 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation <sup>(8)</sup>	100 %	100 %	
OLEX Australia Pty Ltd	95,00 %	95,00 %	
OLEX New Zealand Ltd	95,00 %	95,00 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Entités consolidées en 2018.

(4) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2008.

(5) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous-filiales notamment aux États-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie, en Chine et au Mexique.

(6) Nexans Re est la captive de réassurance du Groupe.

(7) Nexans Maroc consolide elle-même différentes sous-filiales notamment au Maroc et au Sénégal.

(8) A la suite d'un accord passé entre Nexans et Viscas, actionnaires de la coentreprise Nippon High Voltage Cable Corporation, cette dernière est devenue au cours de l'exercice 2017 une filiale détenue à 100%.

## Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat consolidé 2018, pour chaque Commissaire aux Comptes et pour l'ensemble des entités contrôlées en France, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Certification des comptes consolidés	Certification des comptes sociaux	Services autres que la certification des comptes <sup>(1)</sup>	Total
Mazars	210	102	604	916
PricewaterhouseCoopers Audit	200	245	68	513
<b>TOTAL</b>	<b>410</b>	<b>347</b>	<b>672</b>	<b>1 429</b>

(1) Les autres services correspondent principalement à des services correspondant à l'ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur ou investisseur va réaliser avant une transaction, ainsi qu'à des lettres de confort dans le cadre d'opérations de refinancement.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes a été émis.

## Note 35. Événements postérieurs à la clôture

### A. PROJET EUROPÉEN DE RÉORGANISATION

Consécutivement à l'annonce du 9 novembre 2018, le 24 janvier 2019, le Groupe a soumis un projet de réorganisation aux représentants du Comité d'Entreprise Européen pour information et consultation.

Ce projet comprend plusieurs propositions :

- Une adaptation de l'organisation du Groupe, s'appuyant sur cinq *Business Groups* et supprimant les structures régionales. L'objectif poursuivi est de rendre l'organisation plus légère, plus rentable et plus agile en diminuant la complexité et réduisant le nombre de niveaux hiérarchiques. Ce serait aussi l'occasion de mieux responsabiliser les équipes opérationnelles.
- Un plan de restructuration en Europe visant à améliorer l'efficacité industrielle et opérationnelle. Le projet proposé reflèterait également les impacts des changements potentiels effectués au niveau de l'organisation du Groupe, et inclurait entre autres le redimensionnement des activités de l'entreprise au niveau du siège, la mise en commun de certaines activités fonctionnelles entre pays, la réduction des niveaux hiérarchiques et une adaptation ciblée de l'implantation industrielle.
- Une optimisation du département Innovation et Technologie du Groupe, afin de mieux s'aligner avec l'actuelle transformation de nos activités vers plus d'agilité et de services.

Dans le cadre du projet envisagé, 939 postes seraient impactés, et 296 postes pourraient être créés. L'Allemagne, la France, la Suisse et, dans une moindre mesure, la Belgique, la Norvège et l'Italie sont les principaux pays touchés.

### B. FINANCEMENT

En ce qui concerne le financement du Groupe, la totalité des obligations convertibles de l'OCEANE 2019 ont été remboursées début janvier 2019 pour 276 millions d'euros, coupons courus inclus.

Par ailleurs, à compter de janvier 2019, le Groupe a émis des titres négociables à court terme dans le cadre du programme mis en place le 21 décembre 2018 cf. **Note 27.A**. A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, l'encours s'élève à 130 millions d'euros.

Aucun autre événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 31 décembre 2018.